



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

NOTE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE,
EDITION D' AVRIL 2021

BURKINA FASO

PROTÉGER LES PAUVRES PENDANT
LA REPRISE ET AU-DELÀ

© 2021 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone: 202-473-1000
Internet: www.worldbank.org

Ce travail est un produit du personnel de la Banque mondiale avec des contributions externes. Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce travail ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, de son Conseil d'administration ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes de cet ouvrage n'impliquent aucun jugement de la part de la Banque mondiale concernant le statut juridique d'un territoire ou l'approbation ou l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le matériel contenu dans cet ouvrage est soumis à des droits d'auteur. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses connaissances, cet ouvrage peut être reproduit, en tout ou partie, à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Toute question relative aux droits et aux licences, y compris les droits subsidiaires, doit être adressée à World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA; fax: 202-522-2625;
e-mail: pubrights@worldbank.org

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
1 IMPACT DE COVID-19 ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES	8
1.1. Développements économiques récents	9
1.2. Perspectives économiques et risques associés	17
1.3. Focus 1 : Impact de la COVID-19 sur les entreprises	20
1.4. Focus 2 : Impact de la COVID-19 sur les ménages	25
2 RÉPONSE DU GOUVERNEMENT ET VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES	31
2.1. Tendances récentes et défis en matière de finances publiques	32
2.2. Choc COVID-19 et réponse fiscale	36
2.3. Viabilité à moyen terme des finances publiques	39
3 PROTÉGER LES PAUVRES PENDANT LA REPRISE ET AU-DELÀ	41
3.1. Protection par l'assistance sociale	43
3.2. Vers un système de protection sociale plus efficace	49
ANNEXE : PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE (OU D'INTERVENTION D'URGENCE)	50

CHIFFRES ET TABLEAU

Figure 1. Contribution sectorielle à la croissance au fil des ans	10
Figure 2. Rapport entre le prix de l'or et celui du pétrole : un pic historique en 2020	12
Figure 3. Dette publique et dette garantie par l'État	16
Figure 4. Évolution de la dette intérieure et extérieure et des taux d'intérêt	18
Figure 5. Statut d'exploitation des entreprises (par secteur)	21
Figure 6. Baisse des ventes due à la COVID-19 (par secteurs)	21
Figure 7. Difficultés d'accès au financement	22
Figure 8. Niveau d'optimisme/pessimisme des entreprises vis-à-vis de la crise	24
Figure 9. Proportion d'étudiants engagés dans des activités d'étude	26
Figure 10. Effets des fermetures d'écoles dans le cadre de la COVID-19 dans quatre pays du Sahel	27
Figure 11. Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'accéder aux services de santé pendant la pandémie	28
Figure 12. Volonté d'être testé et vacciné pour le COVID-19	29
Figure 13. Raisons du refus de se faire vacciner contre le COVID-19	29
Figure 14. Sécurité alimentaire des ménages pendant la pandémie	30
Figure 15. Ventilation des dépenses publiques (en % du PIB), 2010-2019	32
Figure 16. Part de la masse salariale dans le revenu national, 2010-2019	33
Figure 17. Croissance du PIB (%), déficit budgétaire et dépenses d'investissement (% du PIB), 2010-2019	34
Figure 18. Répartition des recettes publiques (en % du PIB), 2010-2019	35
Figure 19. Courbe d'infection à la COVID-19 au Burkina Faso.....	36
Figure 20. Recettes totales en milliards de francs CFA	37
Figure 21. Dépenses totales en milliards de francs CFA	38
Figure 22. Paiements du service de la dette (milliards de francs CFA)	39
Figure 23. Taux de pauvreté réels et projetés (1,9 USD/jour PPA)	42
Figure 24. Dépenses totales et en pourcentage du PIB pour les filets de sécurité sociale, 2005-19	43
Figure 25. Couverture des filets de sécurité sociale par programme	46
Figure 26. Taux de pauvreté par région en 2018 (dernières données disponibles)	47
Figure 27. Couverture des filets de sécurité sociales par région en 2018 (dernières données disponibles)	47
Figure 28. Ciblage de l'assistance sociales, en fonction de la part des bénéficiaires	48
Tableau 1. Contribution à la croissance réelle, 2017-2024	9
Tableau 2. Sélection d'indicateurs économiques et financiers, 2017-2024	14
Tableau 3. Tableau consolidé des opérations de l'Etat, 2017-2024	15
Tableau 4. Dépenses d'assistance sociale pour les principaux programmes en 2020 (millions de FCFA)	44

AVANT-PROPOS

La Note sur la situation économique du Burkina Faso est une publication périodique de la Banque mondiale (BM) qui met en évidence les tendances économiques récentes et discute des questions de développement pertinentes pour le pays. Elle s'appuie sur les études analytiques existantes et en cours de la Banque mondiale pour présenter et analyser les principaux problèmes économiques et sociaux actuels. La mise à jour est destinée au grand public et sert de véhicule pour contribuer aux débats entre les décideurs politiques, les ONG, les chercheurs et les citoyens concernant les choix économiques auxquels le pays est confronté.

Cette édition de la Note sur la situation économique se compose de trois parties. La première partie décrit les impacts macroéconomiques et microéconomiques de la pandémie, en mettant l'accent sur la macroéconomie, les entreprises et les ménages. La deuxième partie évalue la réponse du gouvernement à la pandémie et les risques pour la viabilité des finances publiques. La troisième partie fournit une mise à jour de l'état de l'assistance sociale au début de la pandémie de COVID-19 et des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut améliorer ce secteur critique pour relancer et accélérer la réduction de la pauvreté.

Ce document a été préparé par une équipe multisectorielle de la Banque mondiale dirigée par Daniel Pajank et Kodzovi Abalo sous la direction générale de Soukeyna Kane, Theo David Thomas et Jean-Pierre Chauffour. Le chapitre 1 a été rédigé par Kodzovi Abalo, Daniel Pajank, Clarence Tsimpo Nkengne, Maria Eileen Pagura, Youssaou Koanda et Sekou Kone. Le chapitre 2 a été rédigé par Kodzovi Abalo et Daniel Pajank. Le chapitre 3 a été rédigé par Frieda Vandeninden, Matthieu Lefebvre, Julian Alexander Koschorke. Christian Bodewig, Ayaba Gilberte Kedote, Ines Rodriguez Caillava, Tenin Fatimata Dicko, Roland Berenger Berehoudougou et Robin Bartmann ont également contribué à ce rapport. Christopher Carlos a assuré la conception graphique. L'équipe remercie Fulbert Tchana Tchana, Juan Carlos Parra Osorio, Rohan Longmore, Ivailo Izvorski et Raju Singh pour leurs commentaires. Micky Ananth et Maude Jean-Baptiste ont fourni un précieux soutien administratif.

L'équipe tient à exprimer ses remerciements aux autorités du Burkina Faso pour leur soutien, en particulier au Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.

La date limite pour le cadrage et les projections macroéconomiques est le 19 avril 2021. Toute modification sera communiquée dans la prochaine mise à jour économique.

Des informations sur la Banque mondiale, ses activités au Burkina Faso et des copies électroniques de cette publication sont disponibles sur ce lien: www.worldbank.org/en/country/burkinafaso.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

IMPACT DE COVID-19 ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Selon les dernières estimations,¹ l'économie a connu une croissance de 2,0 % en 2020, soit 4 points de pourcentage de moins que prévu avant le début de COVID-19. Le

secteur primaire a progressé de 5,2 %, grâce aux bonnes performances des cultures de subsistance et du coton. Le secteur secondaire a progressé de 12,8 %, grâce à l'essor de l'industrie aurifère. Le secteur tertiaire, la plus grande composante de l'économie, s'est contracté de 4,9 % en raison des mesures de distanciation sociale prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'inflation est revenue en territoire positif en 2020 et a clôturé l'année au-dessus de 4 %.

La pandémie a eu un impact positif sur le secteur extérieur et un impact négatif sur les comptes budgétaires. En 2020, la balance commerciale s'est

améliorée de 1,0 point de pourcentage du PIB, soutenue par des prix de l'or historiquement élevés et des prix du pétrole bas. La balance des services, structurellement négative, s'est améliorée de 0,3 point de pourcentage du PIB en raison d'importations d'électricité moins chères en provenance des pays voisins. Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB a atteint 5,2 % en 2020, une augmentation importante par rapport aux 3,2 % de 2019. La dette publique s'élevait à 47,6 % du PIB à la fin de 2020.

Bien que de nombreux impacts du choc COVID-19 persistent, l'économie devrait poursuivre sa reprise en 2021. Du côté de la demande, la reprise serait soutenue par la consommation et l'investissement privé. Avec la persistance des défis sécuritaires, humanitaires, sanitaires et sociaux tout au long de l'année, le déficit budgétaire devrait rester élevé à 5,2 % du PIB. Les financements concessionnels étant limités et aucune autre option de financement n'étant disponible, le gouvernement devra

recourir à des emprunts plus coûteux sur le marché régional, ce qui pourrait modifiera en 2021 la composition de l'encours de la dette publique en faveur d'une part majoritaire de la dette intérieure.

Une enquête menée auprès de 549 entreprises formelles montre que leur situation opérationnelle s'était considérablement améliorée en novembre, par rapport au pic du choc COVID-19 de mars-mai 2020. Même dans les sous-secteurs les plus durement touchés par la pandémie et les fermetures y associées, au moins 80 % des entreprises avaient repris leurs activités. Cependant, 3 entreprises sur 4 ont signalé une baisse des ventes et des difficultés d'accès au financement. Pour atténuer l'impact du COVID-19, les entreprises réclament des politiques visant à réduire les coûts et à augmenter les ressources.

Une enquête menée auprès de 2 062 ménages montre l'impact de la crise sur la fréquentation scolaire, l'accès aux services de santé et la nutrition. Pendant la pandémie, 9 élèves sur 10 ont participé à des activités d'apprentissage, mais après la réouverture des écoles après la première vague de la COVID-19, seuls 7 élèves sur 10 sont retournés à l'école. Les centres de santé n'ont pas connu d'interruption de service due au virus, mais l'accès et l'accessibilité financière sont restés des contraintes majeures. La pandémie a également aggravé l'insécurité alimentaire, en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT ET VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

La qualité de la politique économique du Burkina Faso s'est progressivement détériorée au cours des dix dernières années, sous l'effet de la baisse des performances de la politique budgétaire. Les dépenses publiques ont augmenté et leur composition a changé

¹ Tous les chiffres pour 2020 sont des estimations.

en raison d'une croissance très forte de la masse salariale et de transferts courants élevés. Les dépenses d'investissement public ont stagné depuis le milieu des années 2010 et ont parfois été utilisées comme une variable d'ajustement à la baisse pour limiter les niveaux de déficits public. Après quelques progrès au début des années 2010, la mobilisation des recettes intérieures a également stagné.

Lors de la première vague COVID-19, le pacte de convergence de l'UEMOA a été suspendu et le Gouvernement a pris des mesures pour atténuer l'impact économique de la crise. La suspension du pacte a permis au gouvernement de planifier la mise en œuvre du plan de réponse d'urgence (PRE) à un coût de 4,6 % du PIB sur 3 ans. Les déficits budgétaires élevés en 2020 et 2021 sont en grande partie dus au PRE. En 2020, le gouvernement a continué à mettre en œuvre des réformes d'administration fiscale pour préserver les recettes, qui, en plus des entrées de dons supplémentaires ont permis d'augmenter les dépenses pour atténuer les effets négatifs de la crise sanitaire et économique sur les entreprises et les particuliers.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour assurer la viabilité des finances publiques. La tendance à l'endettement intérieur non concessionnel est associée à une augmentation du service de la dette. L'émission d'obligations et de bons du Trésor sur le marché régional des titres est cinq fois plus coûteux (en termes de taux d'intérêt moyens) que le financement concessionnel. La mobilisation des ressources nationales doit être renforcée en éliminant les exonérations fiscales, en améliorant l'administration et la politique fiscales, et en collectant plus d'impôts fonciers. Le deuxième point d'entrée, tout aussi important pour assurer la viabilité budgétaire, est la décélération structurelle de la croissance de la masse salariale publique par un meilleur contrôle du nombre de nouvelles embauches et des augmentations de salaires et autres primes.

PROTÉGER LES PAUVRES PENDANT LA REPRISE ET AU-DELÀ

L'impact du COVID-19 sur les ménages aurait pu être atténué par la mise en place d'un système d'assistance sociale solide et adaptable. La récession économique créée par la pandémie de COVID-19 a augmenté le nombre de personnes extrêmement pauvres d'environ 300 000 en 2020, annulant au moins quatre années de progrès dans la réduction de la pauvreté. Les simulations macro-micro suggèrent que 60 000 personnes supplémentaires viendront s'ajouter aux personnes en situation d'extrême pauvreté en 2021, en grande partie à cause de la pandémie. Les dépenses d'assistance sociale avaient déjà augmenté avant 2020, mais les programmes sociaux restent fragmentés et privilégient les transferts en nature.

Une grande partie de l'assistance sociale est régressive et pourrait être mieux ciblée sur les personnes pauvres et vulnérables. Les transferts monétaires, comme ceux mise en œuvre par le projet *Burkin Naong Saya*, sont ceux qui ciblent le mieux la pauvreté, près de 80 % des bénéficiaires se situant dans les deux quintiles inférieurs. De plus, La couverture géographique des programmes d'assistance sociale est actuellement limitée et pourrait être mieux alignée sur la répartition spatiale de la pauvreté.

Renforcer le système d'assistance sociale du Burkina Faso et assurer sa réactivité aux chocs reposerait sur trois piliers de réforme. Premièrement : institutionnaliser des mécanismes intégrés de protection sociale, y compris un registre social, une identification de base et un système de paiement. Deuxièmement : établir un programme national de filets sociaux avec une couverture de l'ensemble du pays pour les plus pauvres. Troisièmement : améliorer l'efficacité et la pérennité du financement de la protection sociale, notamment par une réforme des subventions. Ensemble, les réformes proposées permettraient d'accroître l'efficacité des dépenses publiques au Burkina Faso, de réduire les facteurs de conflit, de garantir l'équité et de renforcer le capital humain.

1

IMPACT DE LA COVID-19 ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES



1.1. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

SECTEUR RÉEL

Selon les dernières estimations, l'économie a connu une croissance de 2,0 % en 2020, soit 4 points de pourcentage de moins que prévu avant le début de la COVID-19 (voir tableau 1). Après le choc de la COVID-19, les secteurs primaire et secondaire ont tous deux fait preuve de résilience. Le secteur primaire a maintenu des niveaux de production relativement élevés tout au long de l'année, tant pour les cultures de subsistance (+7,0 pour cent) que pour le coton (+6,0 pour cent). Le secteur secondaire a subi quelques pertes en début d'année, mais a ensuite rebondi, soutenu par les industries extractives. En revanche, le secteur tertiaire, qui a progressé de près de 8,2 pour cent

en 2019, s'est contracté de 5 pour cent en 2020, sévèrement affecté par les fermetures massives d'entreprises au cours du deuxième trimestre de 2020, et plus généralement par les mesures de distanciation sociale promues tout au long de l'année (voir figure 1). La contraction des services a été généralisée, avec des pertes importantes dans les hôtels et restaurants, le commerce, l'immobilier et les transports. Au troisième trimestre, un rebond impressionnant des services publics a permis de limiter sensiblement cette contraction. Sur l'année, les secteurs primaire et secondaire ont contribué positivement à la croissance (de 1,2 et 3,3 points de pourcentage, respectivement), tandis que le secteur tertiaire a soustrait 2,5 points de pourcentage à la croissance (voir tableau 1).

Tableau 1. Contribution à la croissance réelle, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024
				Pré-COVID	Post-COVID	Projections			
Côté Demande									
Consommation	1.7	2.2	7.4	4.5	1.4	3.7	4.6	4.5	4.7
Consommation privée	-1.1	1.0	4.6	3.0	1.0	3.5	4.4	4.2	4.5
Consommation publique	2.7	1.1	2.8	1.5	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
Investissement	4.3	4.1	-1.6	3.0	-2.9	0.9	1.3	2.0	1.7
Investissement privé	1.4	4.0	0.4	2.6	-3.2	1.1	1.1	1.9	1.6
Investissement public	2.8	0.1	-2.0	0.4	0.2	-0.2	0.2	0.1	0.1
Exportations	4.8	1.6	-0.6	1.0	3.2	0.9	1.4	1.4	1.5
Importations	4.0	1.2	-0.5	2.5	-0.3	1.3	2.1	2.3	2.4
Côté Offre									
Agriculture	-0.3	2.4	1.1	1.1	1.2	0.5	0.9	0.8	0.8
Industrie	2.8	1.0	0.5	1.0	3.3	2.5	1.7	2.4	2.4
Services	3.7	3.4	4.1	3.9	-2.5	1.3	2.6	2.4	2.3
Croissance du PIB	6.2	6.8	5.7	6.0	2.0	4.3	5.2	5.6	5.6

Source : Estimations de la Banque mondiale et du FMI.

Le secteur primaire a connu une croissance de 5,2 pour cent—soit une légère accélération par rapport à la croissance de 4,6 pour cent en 2019—qui a été soutenue par tous les sous-secteurs.

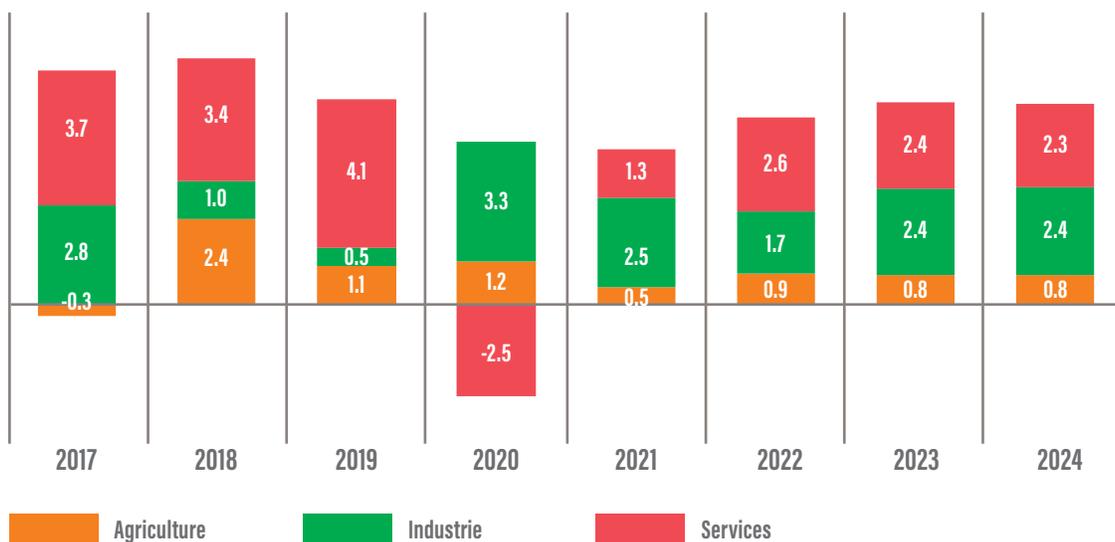
Premièrement, après un recul précoce (seulement 2,7 pour cent de croissance au premier trimestre), le sous-secteur des cultures de subsistance a augmenté sa valeur ajoutée au deuxième (9,3 pour cent t/t) et au troisième trimestre (9,4 pour cent t/t). Ensuite, le sous-secteur des cultures de rente a également augmenté sa valeur ajoutée (+ 3,9 %), grâce à la production de coton (+ 6,0 %), qui a atteint 490 300 tonnes. La bonne performance du secteur du coton est due à de nombreuses actions entreprises au début de la saison agricole : (i) un approvisionnement à temps des producteurs en semences et intrants de qualité, (ii) une importante opération d'apurement des dettes couvrant les deux dernières campagnes cotonnières, (iii) le démarrage des activités d'une usine d'égrenage de coton biologique à Koudougou, (iv) la construction de la deuxième usine d'égrenage de coton du pays, et (v) une réorganisation des coopératives de producteurs de coton. En troisième lieu, le sous-secteur de l'élevage a enregistré une augmentation de 1,3 pour cent de sa valeur ajoutée, grâce à l'ajout de 5 000 ha de zones pastorales, 121 km de pistes et couloirs, et au marquage de 50 475 ha de zones de pâturage, 137 km de pistes à bétail et 45 km de couloirs d'accès.

Le secteur secondaire a progressé de 12,8 pour cent—contre une croissance de 1,9 pour cent en 2019—alimenté par une industrie aurifère en plein essor.

Les industries extractives ont connu une croissance de 2 pour cent (contre 0,6 pour cent en 2019). La production d'or a augmenté de 40 % (t/t) au troisième trimestre et de 55 % (t/t) au quatrième trimestre, alimentée par des prix mondiaux extrêmement favorables. Concernant le sous-secteur du décorticage du coton, sa valeur ajoutée a augmenté de 6,5 pour cent (contre 2,5 pour cent en 2019), soutenue par une bonne campagne cotonnière 2019/2020. Dans le sous-secteur de la construction, la valeur ajoutée a augmenté de 3 pour cent sur l'année (contre -5,8 pour cent en 2019), soutenue par diverses actions : (i) entretien, réhabilitation et aménagement des routes rurales dans l'ensemble des treize régions ; (ii) bitumage, réhabilitation et renforcement des routes à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; et (iii) la poursuite des travaux de construction de l'aéroport international de Donsin.

Le secteur tertiaire, la plus grande composante de l'économie, s'est contracté de 4,9 %—après une croissance de 8,2 % en 2019 - en raison des mesures de distanciation sociale COVID-19. Le secteur—qui contribue pour plus de la moitié au PIB—a connu une

Figure 1. Contribution sectorielle à la croissance au fil des ans



Source : Estimations de la Banque mondiale et du FMI.

forte baisse t/t au premier (-12,8 %) et au deuxième (-15,7 %) trimestre de l'année 2020. Au troisième trimestre, elle s'est redressée (+30,4 %), principalement grâce à un fort rebond du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration, et des activités immobilières. Le rebond de l'économie enregistré au troisième trimestre a également été soutenu par les services de l'administration publique, avec le début de la mise en œuvre du plan de relance économique (PRE). Les services publics ont progressé de 38,2 % par rapport au trimestre précédent, après les fortes baisses enregistrées au premier (-12,9 % par rapport au trimestre précédent) et deuxième (-17,0 % par rapport au trimestre précédent) trimestres.

La consommation privée a faibli en 2020 dans le contexte des mesures imposées par le gouvernement pour contenir la propagation du virus. Avec la mise en œuvre du PRE, la consommation publique a repris au troisième trimestre, contribuant à hauteur de 0,4 point de pourcentage à la croissance globale en 2020. Cependant, la consommation privée a à peine progressé (1,5 % contre 7,2 % en 2019) dans un contexte de ralentissement induit par la COVID-19 et n'a contribué que pour 1,0 point de pourcentage à la croissance (contre 4,2 points de pourcentage en 2019). Les principaux facteurs explicatifs comprennent l'impact négatif sur le revenu des ménages induit par le choc (voir Focus 2), mais aussi un comportement de consommation plus prudent - en particulier au cours du S1-2020 - face à l'incertitude croissante concernant l'avenir. En outre, la baisse de la consommation est également associée au manque de disponibilité de certains produits en raison des perturbations du commerce mondial.

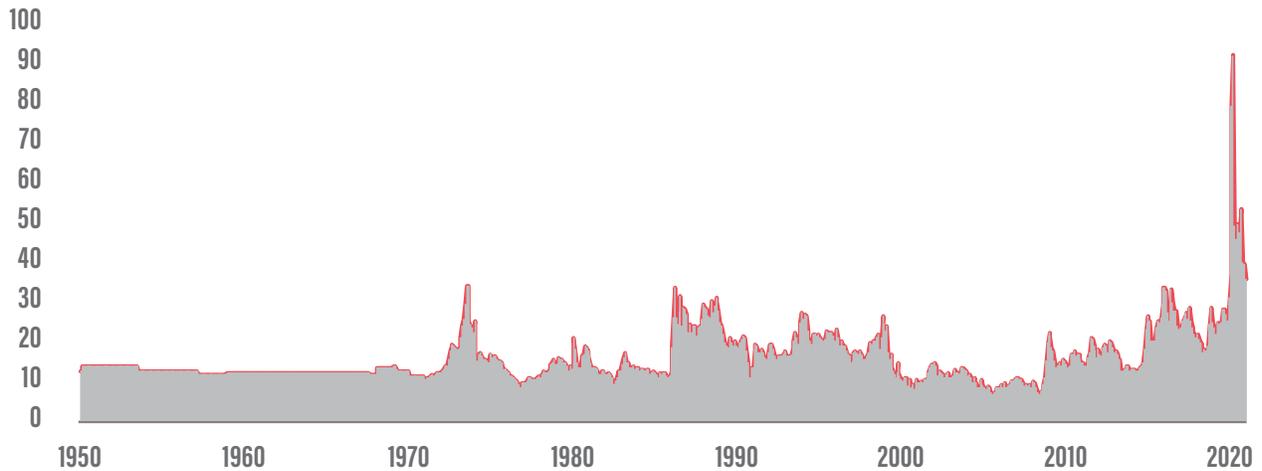
Les investissements publics ont contribué positivement à la croissance, tandis que les investissements privés ont sensiblement diminué. Dans le sillage de la réponse du gouvernement à la COVID-19, les investissements publics dans les secteurs prioritaires clés se sont accélérés. Des investissements importants ont été réalisés dans le secteur de la santé, directement liés à la lutte contre la maladie. En conséquence, l'investissement public a augmenté de 5 % et a contribué à 0,2 point de pourcentage de la croissance. Dans le même temps, l'investissement privé n'a été soutenu que dans le secteur de l'or, qui a continué à recevoir des entrées

d'IDES. Dans l'ensemble, en raison du blocage général de trois mois et de l'incertitude entourant la rapidité et l'ampleur de la reprise, l'investissement privé global a diminué de 17,7 %, ce qui a soustrait 3,2 points de pourcentage à la croissance du PIB (voir tableau 1).

SECTEUR EXTERNE

La pandémie de COVID-19 a eu un impact positif sur le secteur extérieur grâce à une l'amélioration des termes de l'échange qui a soutenu le solde du compte courant. En 2020, le déficit des comptes courants (DCC) s'est réduit à 2,9 % du PIB (contre 3,3 % en 2019). L'amélioration du compte courant a été soutenue par la balance commerciale, en raison d'une hausse des exportations d'or (85 % des exportations) et d'une baisse des importations de produits pétroliers. La hausse des rapatriements de bénéfices et la baisse des envois de fonds des migrants ont empêché une amélioration plus substantielle du CAD. Grâce à des investissements soutenus dans le secteur minier, les entrées d'IDE ont couvert environ 30 % du DCC. Le solde a été financé par des flux de portefeuille créateurs de dette (émission de titres publics sur le marché régional) et des emprunts concessionnels auprès des institutions financières internationales (IFIs).

En 2020, la balance commerciale s'est améliorée de 1,0 point de pourcentage du PIB, soutenue par des prix de l'or historiquement élevés et des prix du pétrole bas. Sur l'année, la production d'or a augmenté de 14 %, atteignant un nouveau pic à 65 tonnes. Dans le même temps, le prix du pétrole s'est effondré au cours du premier semestre avant de remonter progressivement jusqu'à la fin de l'année pour se rapprocher des niveaux antérieurs à la COVID. La combinaison d'un prix de l'or élevé et d'un prix du pétrole bas (voir figure 2) a créé des termes de l'échange exceptionnellement favorables pour les pays exportateurs d'or et importateurs de pétrole. Au Burkina Faso, cela s'est traduit par une amélioration de 1,6 point de pourcentage du déficit commercial. Cette amélioration aurait été encore plus importante sans les importations supplémentaires de médicaments et d'équipements de santé nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

Figure 2. Rapport entre le prix de l'or et celui du pétrole : un pic historique en 2020

Source: <https://www.macrotrends.net/1380/gold-to-oil-ratio-historical-chart>

La balance des services, structurellement négative, s'est améliorée en 2020 de 0,3 point de pourcentage du PIB en raison d'importations d'électricité moins chères en provenance des pays voisins. En 2020, le Burkina Faso a importé davantage d'électricité des pays voisins, notamment du Ghana et de la Côte d'Ivoire, mais à un coût total moins élevé, bénéficiant également des réformes entreprises sous l'égide de la région pour renforcer les échanges énergétiques transfrontaliers. Cette baisse des importations de services a été partiellement contrebalancée par une baisse des exportations de services due à une chute brutale du nombre de visiteurs étrangers en raison des restrictions imposées aux voyages intérieurs.

SECTEUR MONÉTAIRE ET PRIX

Avec le choc COVID-19, l'inflation est revenue en territoire positif en 2020 et a clôturé l'année au-dessus de 4 % (a/a) (voir tableau 2). Au premier trimestre de 2020, les prix étaient relativement bas et stables. Cependant, avec l'aggravation du choc COVID-19 au deuxième trimestre, les craintes de rationnement, les augmentations abusives de prix dans certains cas, et les perturbations réelles ou anticipées des chaînes logistiques et de la chaîne d'approvisionnement ont commencé à générer des pressions inflationnistes. Au cours du troisième trimestre, l'inflation a augmenté de 3,3 % (en glissement annuel), en raison de l'augmentation

des prix des produits alimentaires (+5,9 %), des boissons alcoolisées, du tabac et des stupéfiants (+6,6 %). Les prix à la consommation des produits importés ont légèrement augmenté (+0,6 %) alors que ceux des produits locaux ont fortement progressé (+4,5 %). En octobre 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 4,6 % (en glissement annuel), alimentée cette fois par les loyers et les services publics (+440 points de base en glissement annuel) et l'énergie (+380 points de base en glissement annuel), en lien avec, une hausse soudaine de la demande de combustibles solides. Les prix des produits alimentaires (8,5 % en glissement annuel) et des boissons non alcoolisées (5,5 % en glissement annuel) sont également restés élevés. Les pressions inflationnistes se sont poursuivies jusqu'en décembre 2020, qui a été le cinquième mois consécutif avec une inflation en glissement annuel supérieure à 4 pour cent.

La politique monétaire, qui est devenue plus accommodante à l'échelle mondiale dans le sillage de la pandémie de COVID-19, n'a pas tenté de contenir les pressions inflationnistes. Les politiques monétaire et de change du Burkina Faso sont gérées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui maintient une parité fixe entre le franc CFA et l'euro. Les réserves internationales de la BCEAO se sont légèrement détériorées en termes de couverture des importations, passant de 5,9 mois en 2019 à 5,5 mois en 2020, en raison de la hausse des importations au sein de la



zone économique dans un contexte de résilience des exportations et de soutien important des donateurs.² Après une légère dépréciation en 2019, le taux de change effectif réel s'est apprécié de 6,4 % en glissement annuel entre mars et octobre 2020, reflétant une appréciation nominale de l'euro par rapport au dollar américain. Pour soutenir l'économie et les dépenses supplémentaires liées à la COVID-19, la BCEAO a introduit en mars 2020 un ensemble de mesures monétaires et macroprudentielles, notamment une baisse du taux directeur et des opérations de refinancement élargies aux obligations COVID-19 à 3 mois. La situation monétaire du Burkina Faso à fin septembre 2020 a été marquée par une augmentation de la masse monétaire (+7,3 %), qui a été tirée par un afflux d'avoirs extérieurs nets (+23,2 %), les créances intérieures ayant stagné (+1,2 %).

SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier reste dominé par les banques commerciales et le risque de concentration reste

élevé. Le secteur financier est composé de 15 banques, 4 institutions financières non bancaires, 16 compagnies d'assurance, 2 fonds de pension et 33 institutions de microfinance. Le sous-secteur bancaire est concentré et peu profond, les cinq premières banques représentant 72 % des actifs du secteur. Le système bancaire s'adresse aux grands emprunteurs et détient un montant important d'obligations d'État achetées sur le marché des titres de l'UEMOA. Trois changements majeurs sont intervenus en 2020 dans les secteurs financiers. Premièrement, les engagements des établissements de crédit vis-à-vis de la BCEAO ont augmenté de 7,6 pour cent, atteignant 930 milliards de FCFA au 30 juin, en relation avec les besoins croissants de couverture des expositions sur les titres publics émis par les gouvernements dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Deuxièmement, le contrôle de la qualité des portefeuilles est resté stable avec un taux de détérioration net de 2,32 pour cent en juin 2020, le même qu'en 2019. Troisièmement, deux établissements n'ont pas respecté les normes prudentielles - bien que ne représentant chacun qu'environ 3,3 % du marché bancaire.³

² Ce niveau de réserves extérieures est inférieur à la fourchette adéquate estimée de six à sept mois de couverture des importations.

³ Un établissement a violé la norme de division des risques et l'autre à la fois la norme de division des risques et le ratio de solvabilité.

Tableau 2. Indicateurs économiques et financiers sélectionnés, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024
				Pré-COVID	Post-COVID	Projections			
Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire									
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	6.2	6.8	5.7	6.0	2.0	4.3	5.2	5.6	5.6
déflateur du PIB	2.0	2.4	-0.6	2.0	4.6	2.4	2.3	2.3	2.3
Prix à la consommation (moyenne)	0.4	2.0	-3.2	2.0	1.9	2.7	2.6	2.5	2.5
Comptes monétaires									
Crédit des banques au gouvernement	5.9	-0.2	2.6	5.1	2.0	10.5	4.6	3.2	3.2
Crédit des banques au secteur privé	14.4	6.7	11.1	10.9	9.3	7.9	10.4	10.5	10.5
Monnaie au sens large (M3)	21.6	10.4	8.8	14.4	9.8	19.7	14.5	12.5	12.5
Pourcentage du PIB, sauf indication contraire									
Comptes fiscaux									
Total des recettes et des subventions	19.3	19.6	20.1	24.1	19.8	19.7	20.2	20.4	20.7
Dépenses totales et prêts nets	26.2	23.9	23.2	27.2	25.0	24.9	25.0	24.4	23.7
Solde budgétaire global (avec subventions)	-6.0	-4.3	-3.2	-3.1	-5.2	-5.2	-4.8	-4.0	-3.0
Dettes publiques totales	33.5	38.0	42.7	43.1	47.6	53.1	55.4	56.3	55.1
Secteur externe									
Balance des comptes courants	-5.0	-4.1	-3.3	-4.0	-2.9	-3.5	-4.0	-4.5	-4.5
Balance des biens et services	-5.0	-4.1	-3.5	-5.1	-2.5	-3.0	-4.2	-4.5	-4.6
Investissement direct étranger	-0.1	1.2	1.3	1.0	1.1	1.3	1.4	1.4	1.3
Dettes publiques extérieures	21.1	21.5	23.7	24.0	24.8	26.0	26.4	26.9	25.4
PIB nominal									
En milliards de francs CFA	8,228	8,920	9,369	10,495	9,997	10,677	11,500	12,425	13,421
En millions de dollars US	14,847	15,481	15,873	17,492	17,394	19,833	21,643	23,439	25,351

Source : Estimations de la Banque mondiale et du FMI.

Le secteur bancaire est resté bien capitalisé et liquide, montrant ainsi sa résilience face à la pandémie. Les mesures mises en place par la BCEAO pour atténuer l'impact de la crise du COVID-19 sur le secteur bancaire—liquidité, abstention de prêt jusqu'à la fin 2020—semblent avoir tempéré les impacts de la crise. Selon les dernières données du FMI sur les indicateurs de solidité financière, au 30 juin 2020, la qualité des actifs bancaires était à peu près égale ou légèrement meilleure qu'en 2019, avec des prêts non performants (PNP) bruts à 7,5 % contre 7,4 % en 2019, et des PNP nets (après provisions) à 2,3 % contre 2,5

l'année précédente. Les niveaux d'adéquation des fonds propres sont restés globalement stables à 13,1 pour cent au 30 juin 2020, contre 13,3 pour cent à la fin de l'année précédente. Les niveaux de liquidité ont légèrement diminué avec des actifs liquides par rapport au total des actifs à 21,5 pour cent au 30 juin 2020, contre 22,5 pour cent en 2019. Le ratio total des prêts sur les dépôts a diminué, passant de 87,4 pour cent en 2019 à 81,0 pour cent au 30 juin 2020.

SECTEUR FISCAL

Selon les dernières estimations, le déficit budgétaire en pourcentage du PIB a atteint 5,2 % en 2020, soit une augmentation par rapport aux 3,2 % de 2019 (tableau 3).

En raison du blocage des trois mois induit par le coronavirus, les recettes fiscales en pourcentage du PIB ont diminué de 1,4 point de pourcentage pour atteindre 13,8 % en 2020.⁴ La collecte des recettes intérieures (hors dons) a atteint 16,6 % du PIB, soit 2,1 points de pourcentage de moins qu'en 2019. La baisse des recettes intérieures a été partiellement compensée par une augmentation de 1,8 point de pourcentage des dons.

Du côté des dépenses, les dépenses courantes ont augmenté de 0,3 point de pourcentage, à 17,2 % du PIB, principalement sous l'effet des salaires et traitements (+0,4 point de pourcentage du PIB), le gouvernement ayant pris des mesures pour soutenir les personnels de santé en ligne de front contre la COVID-19, et recruter d'avantage de personnels de sécurité et de défense. Quant aux investissements publics, ils ont augmenté de 1,4 point de pourcentage, en raison de la reprogrammation de certaines dépenses futures ramenées à 2020, de pré-alimentation et des subventions de capital en faveur d'entreprises touchées par le choc COVID-19, et de l'acquisition de nouveaux matériels de défense.

Tableau 3. Tableau Consolidé des Opérations Financières de l'Etat, 2017-2024

	2017	2018	2019	2020	2020	2021	2022	2023	2024
				Pré-COVID	Post-COVID	Projections			
Total des recettes et des subventions	19.3	19.6	20.1	20.6	19.8	19.7	20.2	20.4	20.7
Total des revenus	17.0	17.2	18.7	17.5	16.6	16.9	17.5	17.7	18.0
Recettes fiscales	15.1	15.2	15.2	15.3	13.8	14.8	15.3	15.7	16.1
Secteur minier	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.8	0.8	0.8	0.9
Recettes non fiscales	1.8	2.0	3.4	2.2	2.8	2.1	2.1	2.0	1.9
Subventions	2.4	2.4	1.4	3.1	3.2	2.8	2.7	2.7	2.6
Dépenses et prêts nets	26.2	23.9	23.2	24.2	25.0	24.9	25.0	24.4	23.7
Dépenses courantes	16.1	15.5	17.6	17.9	17.2	16.6	16.7	16.0	15.7
Salaires et traitements	7.5	7.9	9.0	9.8	9.0	8.9	8.6	8.2	8.2
Biens et services	2.1	2.2	2.1	2.2	1.8	2.0	2.2	1.7	1.5
Transferts courants	5.6	4.3	5.2	4.6	5.1	4.0	4.3	4.3	4.1
Intérêts sur la dette	0.8	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8
Dépenses d'investissement	10.1	8.5	5.9	9.8	7.8	8.4	8.3	8.4	8.0
Financement national	7.2	5.9	4.5	5.4	4.9	5.2	5.0	5.1	4.7
Financement externe	3.0	2.5	1.5	4.4	2.9	3.2	3.3	3.3	3.3
Solde budgétaire	-6.9	-4.3	-3.2	-3.1	-5.2	-5.2	-4.8	-4.0	-3.0
Solde budgétaire (base caisse)	-6.0	-5.4	-3.2	-3.1	-5.3	-5.2	-4.8	-4.0	-3.0
Financement	6.0	5.3	3.1	3.1	5.3	5.2	4.8	4.0	3.0
Financement externe	1.8	0.9	1.0	1.2	1.5	1.1	1.8	1.9	2.0
Financement national	5.0	4.4	2.1	1.9	3.8	4.1	3.0	2.1	1.0

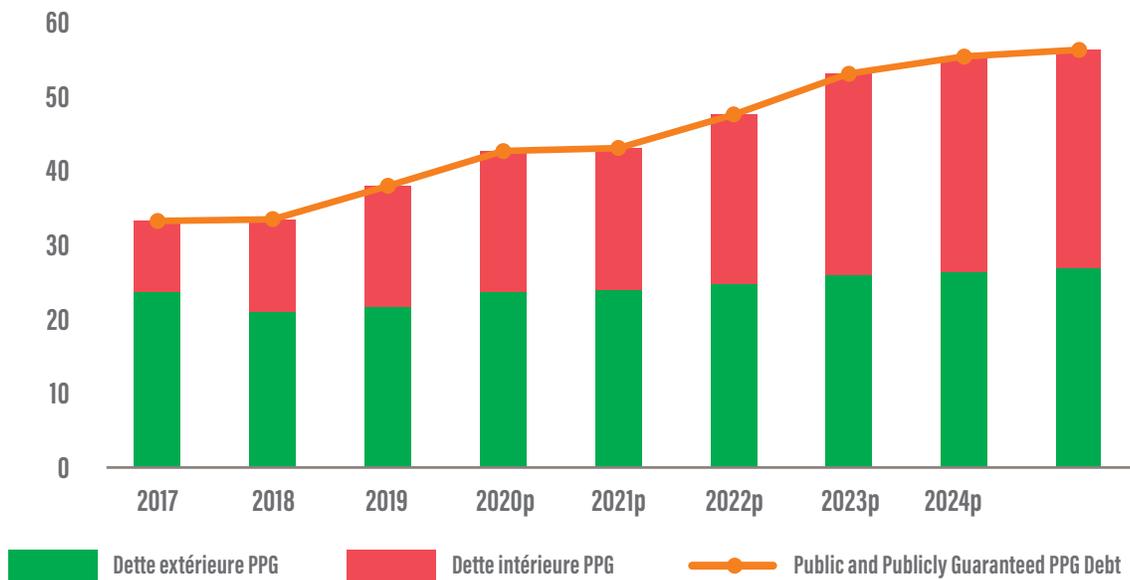
Source : Estimations des services de la Banque mondiale et du FMI. Note : Les chiffres de 2020 sont des estimations

⁴ La perte de recettes fiscales est presque équivalente au coût de tous les reports et annulations temporaires d'impôts liés à COVID-19 et inclus dans l'ERP.

À la fin de 2020, la dette publique a augmenté d'environ 5 points de pourcentage pour atteindre 47,6 % du PIB et s'orienter davantage vers une dette intérieure plus coûteuse (voir graphique 3). L'augmentation de près de 5 points de pourcentage de la dette publique provient principalement du déficit primaire, qui s'est établi à 3,8 % du PIB. Pas moins de 80 % de l'augmentation de l'encours de la dette provient de l'émission de titres de créance sur le marché régional. Par conséquent, l'encours de la dette intérieure est passé de 19,0 % du PIB en 2019 à 22,8 % du PIB en 2020. En revanche, la

dette extérieure, qui reste fortement concessionnelle, est passée de 23,7 % du PIB en 2019 à 24,0 % du PIB en 2020. Cette évolution vers une part plus importante de la dette intérieure (plus coûteuse) - qui a effectivement triplé en termes nominaux depuis 2017 - s'est traduite par une augmentation des paiements d'intérêts de 0,8 % du PIB à 1,3 % du PIB sur la même période.⁵ En 2020, l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) menée par le G20 a allégé dans une modeste mesure la charge du paiement des intérêts.

Figure 3. Dette publique et dette garantie par l'État



Source : Estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

⁵ La forte augmentation de la dette intérieure est due à des besoins de financement public relativement élevés, combinés à une disponibilité limitée des emprunts concessionnels et à des coûts de refinancement élevés du financement intérieur.

1.2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS

SECTEUR RÉEL

Bien que de nombreux impacts du choc COVID-19 persistent, l'économie devrait poursuivre sa reprise en 2021. Dans un contexte d'incertitude persistante, la croissance devrait atteindre 4,3 % en 2021, soit un taux supérieur à celui de la population (2,9 %). Les précipitations encourageantes enregistrées vers la fin de l'année 2020 pourraient se traduire par le maintien de bonnes performances agricoles, mais une sécheresse prolongée pourrait jouer en sens inverse. La production d'or devrait rester forte, soutenant le secteur secondaire comme principal moteur de croissance. Après le ralentissement de l'année dernière, les services devraient contribuer positivement à la croissance, grâce à une reprise progressive du commerce, des transports, des hôtels et restaurants, des activités immobilières et des services publics.

Du côté de la demande, la reprise est soutenue par la consommation et l'investissement privé. Le plan d'intervention d'urgence pluriannuel du gouvernement devrait continuer à soutenir la consommation du secteur public en 2021. L'investissement privé devrait se redresser alors que l'investissement public devrait se contracter, après une forte hausse en 2020. La reprise devrait se poursuivre et s'accélérer en 2022 et 2023, avec une croissance potentielle soutenue par l'investissement privé dans le secteur aurifère en pleine croissance et dans le secteur du coton (en cours de restructuration), ainsi que par la consommation privée, qui pourrait être soutenue par une augmentation du crédit bancaire à l'économie.

SECTEUR EXTERNE

Le déficit des comptes courants devrait augmenter en 2021 et davantage à moyen terme, en raison de la détérioration progressive des comptes primaires et secondaires. ⁶En 2021, le déficit commercial devrait se dégrader légèrement à 3,5 % du PIB (contre 2,5 % en 2020), car le pays devrait continuer de bénéficier de termes de l'échange favorables—bien que moins favorables comparé à 2020—soutenant des exportations d'or élevées et une facture d'importation de pétrole relativement modeste. L'augmentation des rapatriements de bénéficiaires, la stagnation des envois de fonds à de faibles niveaux post-COVID-19 et la baisse des dons des donateurs pourraient entraîner une détérioration de la balance extérieure. La couverture du déficit des comptes courants par les IDE devrait atteindre 29 % en 2021, les dons et les emprunts publics couvrant le reste des besoins de financement extérieur. À moyen terme, le déficit de la balance courante devrait augmenter progressivement et revenir à ses niveaux d'avant la COVID, avec une remontée des prix du pétrole et un maintien des importations dans les secteurs minier et de la santé.

SECTEUR FISCAL

Les défis de sécurité, humanitaires, sanitaires et sociaux devant persisté tout au long de l'année, le déficit budgétaire devrait rester élevé, à 5,2 % du PIB en 2021. Malgré la suppression progressive de la plupart des reports et annulations d'impôts temporaires liés à la COVID-19, les recettes fiscales devraient augmenter de 1,0 point de pourcentage pour atteindre 14,8 % du PIB, grâce aux mesures visant à élargir l'assiette fiscale dans le secteur informel, à poursuivre la numérisation de l'administration fiscale et, ce faisant, à consacrer davantage d'attention, de ressources et de temps aux

⁶ En 2020, la diminution prévue des besoins de financement découlant de la balance des paiements est contrebalancée par une augmentation des besoins de financement intérieurs. La composition du financement devrait également s'écarter des IDE au profit des flux générateurs de dette. Cela explique le décalage entre un déficit budgétaire en hausse et un déficit courant en baisse.

activités de contrôle et à la réduction des fraudes. Les recettes non fiscales et les subventions étant appelées à diminuer, le total des recettes et des subventions devrait atteindre 19,7 % du PIB en 2021. Du côté des dépenses, la nécessité de poursuivre les dépenses de sécurité, de défense et de transferts humanitaires, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du PRE⁷, maintiendront les dépenses totales en 2021 à un niveau similaire à celui de 2020. Une baisse des dépenses courantes de 0,6 point de pourcentage du PIB, grâce à l'amélioration de la maîtrise de la masse salariale et à la diminution des transferts courants, permettra une augmentation équivalente des dépenses en capital.

Le financement concessionnel étant limité et aucune autre option de financement n'étant disponible, le gouvernement devra recourir à des emprunts plus coûteux sur le marché régional pour financer le déficit.

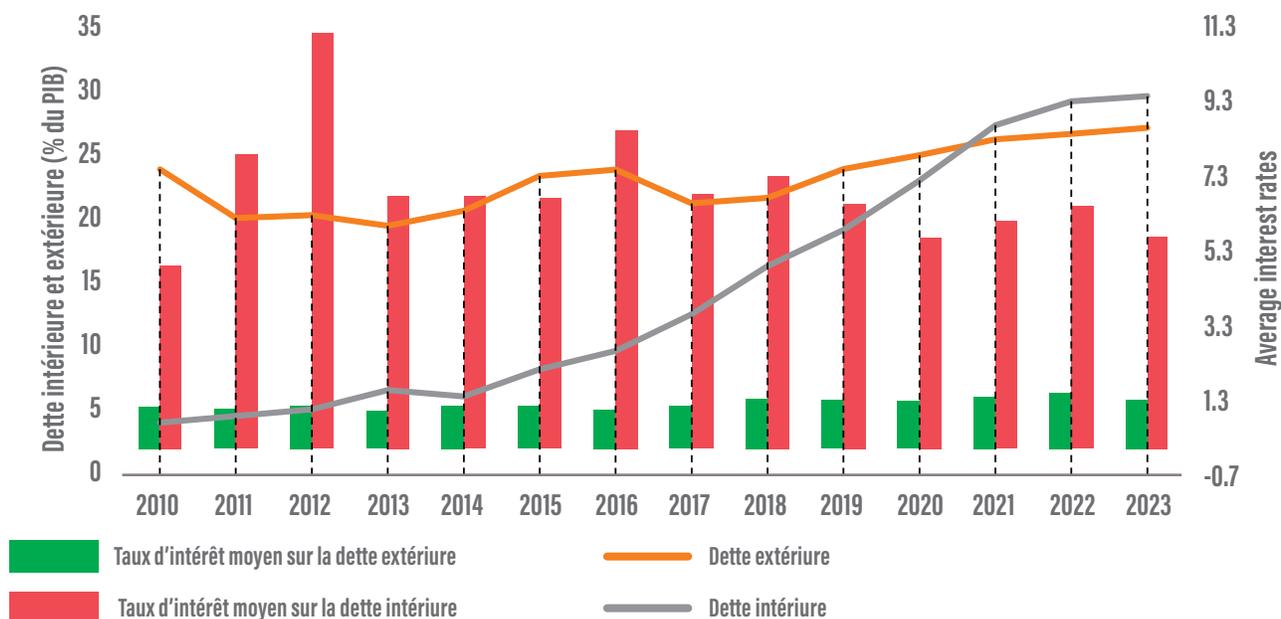
En termes nominaux, le déficit budgétaire devrait se réduire en 2021 de seulement 15 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Environ 1/3 du déficit (1,7 % du PIB) devrait être financé par des financements concessionnels de la Banque mondiale, de la BAD, de l'Union européenne, de la France et d'autres partenaires. Un nouveau programme du FMI pourrait apporter un

financement supplémentaire et le pays continuera de bénéficier de l'initiative de suspension du service de la dette (SSD) avec des économies équivalentes à 0,2 % du PIB au moins jusqu'à la fin de 2021. Le solde sera financé par des émissions de dettes intérieure sur le marché régional des titres.

La composition de l'encours de la dette va continuer à se détériorer, l'encours de la dette intérieure pouvant dépasser celui de la dette extérieure pour la première fois en 2021.

La dette intérieure devrait devenir la part majoritaire (51 %), équivalente à 27,1 % du PIB en 2021. Alors que l'on prévoyait un pic de mobilisation de la dette sur le marché régional des titres en 2021, avant même l'arrivée de COVID-19, la pandémie a ouvert un déficit de financement de 250 milliards de francs CFA en 2020, dont près de la moitié a été financée par des émissions supplémentaires de dette intérieure. En 2021, la mobilisation nette sur le marché régional devrait atteindre 357 milliards de FCFA, soit le troisième rang parmi les membres de l'UEMOA. En raison du fort taux d'amortissement de la dette, les émissions prévues s'élèvent à 925 milliards de FCFA (10 % du PIB), soit le deuxième niveau le plus élevé de la région (voir la figure 4).

Figure 4. Évolution de la dette intérieure et extérieure et des taux d'intérêt



Source : Estimations et projections des services de la Banque mondiale et du FMI.

⁷ Le PRE coûtera environ 4,6 % du PIB de 2020 sur une période de trois ans (2020-2022), dont 44 % ont été engagés en 2020. En 2021, 30 % supplémentaires sont engagés dans la loi de finances.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les perspectives macroéconomiques sont sujettes à des incertitudes principalement liées à la pandémie de COVID-19 en cours et aux fluctuations des prix des matières premières. Une poursuite durable de la pandémie - en raison des difficultés de mise en place des vaccins - ou une intensification de la pandémie en cours pourrait entraîner des blocages nationaux ou régionaux et réduire encore davantage la demande intérieure. De même, des chocs prolongés de la demande extérieure pourraient entraver les entrées d'investissements étrangers et maintenir le secteur du tourisme dans un état de crise. De plus, les termes de l'échange pourraient se retourner rapidement en défaveur du Burkina Faso et creuser le déficit commercial du pays. En effet, les prix internationaux de l'or et du pétrole ont déjà commencé à revenir aux niveaux d'avant la crise et cette tendance pourrait se poursuivre au cours de l'année 2021 et au-delà. La participation du pays à l'initiative COVAX contribuera à atténuer le risque de ralentissement prolongé lié au COVID-19. Les mesures prises actuellement pour maintenir une production d'or élevée et accélérer la production de coton pourraient contribuer à atténuer les risques liés aux prix des matières premières.

D'autres facteurs de risque pèsent sur les perspectives macroéconomiques. Trois autres risques de dégradation des perspectives sont à prendre en compte. Premièrement, la crise sécuritaire pourrait déstabiliser une situation déjà fragile et affecter les activités minières tout en menaçant les exportations d'or. L'insécurité pourrait également perturber davantage l'offre de main-d'œuvre dans le secteur agricole, et finalement affecter la production agricole avec le potentiel d'aggraver l'insécurité alimentaire dans plusieurs parties du pays.⁸ Deuxièmement, compte tenu de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture (de subsistance) et de son faible niveau de résilience aux risques naturels, le pays est fortement exposé aux risques liés aux catastrophes



naturelles et aux changements climatiques, notamment aux faibles précipitations, aux inondations et aux invasions de criquets. Cela pourrait avoir un impact significatif sur la production agricole et sa contribution à la croissance. Troisièmement, dans un contexte de crises et de tensions sociales, les mesures visant à réduire drastiquement la masse salariale pourraient être difficiles à entreprendre car elles pourraient alimenter les tensions sociales et mettre en péril l'engagement général du gouvernement en faveur des réformes.

Des réformes sont nécessaires pour éviter une détérioration des perspectives de viabilité de la dette.

Sur la base du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu⁹, la capacité de charge de la dette du pays a été jugée modérée. Afin d'éviter une détérioration des perspectives de viabilité de sa dette, le Burkina Faso devrait : (i) maintenir un cadre macro-fiscal sain au milieu du choc de la pandémie ; (ii) mettre en œuvre des réformes structurelles pour diversifier sa base d'exportation ; (iii) exercer un contrôle sur les garanties de l'État et les passifs éventuels ; et (iv) limiter les emprunts non concessionnels et renforcer la mise en œuvre de sa stratégie d'endettement à moyen terme pour contenir son service de la dette et ses besoins de financement bruts.

8 Outre la dimension sécuritaire, les risques climatiques et environnementaux peuvent également avoir un impact sur la sécurité alimentaire. En bordure sud de la bande sahélienne, le Burkina Faso présente le climat aride à semi-aride typique de la région. La pluviométrie est globalement faible, irrégulière et mal répartie, et elle connaît une tendance à la baisse. L'agriculture est confrontée à des conditions difficiles, aggravées par le changement climatique et la pression démographique croissante.

9 <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>

1.3. FOCUS 1 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES ENTREPRISES

Pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur les entreprises et les ménages, deux enquêtes à haute fréquence ont été menées en 2020. La première enquête - l'enquête Business Pulse de la Banque mondiale - fournit un instantané de l'impact du COVID-19 sur les entreprises. Pour évaluer l'impact sur le secteur privé, un échantillon représentatif de 549 entreprises formelles a été interrogé.¹⁰

ÉTAT D'EXPLOITATION ET DES VENTES

En novembre 2020, le statut opérationnel des entreprises s'était considérablement amélioré, par rapport à mars-mai 2020, lorsque la première vague de COVID-19 a frappé le pays.¹¹ En novembre 2020, 90 % des entreprises étaient opérationnelles, contre seulement 50 % en avril 2020 (voir la figure 5). La moitié des entreprises fermées ont exprimé leur incertitude quant au moment de reprendre leurs activités. L'autre moitié a fait preuve d'optimisme et s'attendait à pouvoir reprendre ses activités dans les six prochains mois. Alors qu'au début du mois d'octobre, la proportion d'entreprises dirigées par des femmes qui ont été fermées était à peu près égale à celle des entreprises dirigées par des hommes, lors du pic de la première vague en avril, les femmes propriétaires d'entreprises ont davantage souffert que leurs homologues masculins. À cette époque, plus de deux entreprises sur trois dirigées par des femmes ont été fermées, alors que presque toutes les autres entreprises dirigées par des hommes sont restées ouvertes.

Même dans les sous-secteurs les plus durement touchés par la pandémie et les fermetures associées, au moins 80 % des entreprises étaient de nouveau en état de

fonctionnement. Le tourisme et l'hôtellerie, le transport et la logistique, ainsi que les industries, qui comptaient la plus grande proportion d'entreprises fermées au plus fort de la pandémie, étaient de nouveau en activité en novembre 2020. Le sous-secteur du tourisme et de l'hôtellerie est le principal fournisseur d'hébergement et de restauration pour les étrangers qui viennent dans le pays et pour les locaux qui se déplacent dans d'autres villes pour affaires. Au plus fort de la pandémie, le sous-secteur a été particulièrement touché en raison des limitations imposées aux déplacements à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. De même, le sous-secteur du transport et de la logistique a souffert de l'arrêt des transports interurbains.

Alors que toutes les tailles d'entreprises ont été touchées lors du pic de la première vague de COVID-19, six mois plus tard, la proportion d'entreprises non opérationnelles était plus élevée parmi les micro-entreprises. Au pic de la pandémie, 39 % des micro-entreprises étaient fermées, contre 35 % des petites et moyennes entreprises et 41 % des grandes entreprises. En novembre 2020, les micro-entreprises présentaient toujours la plus forte proportion d'entreprises non opérationnelles. En effet, toutes les grandes entreprises avaient rouvert leurs locaux, tandis que 12 pour cent des

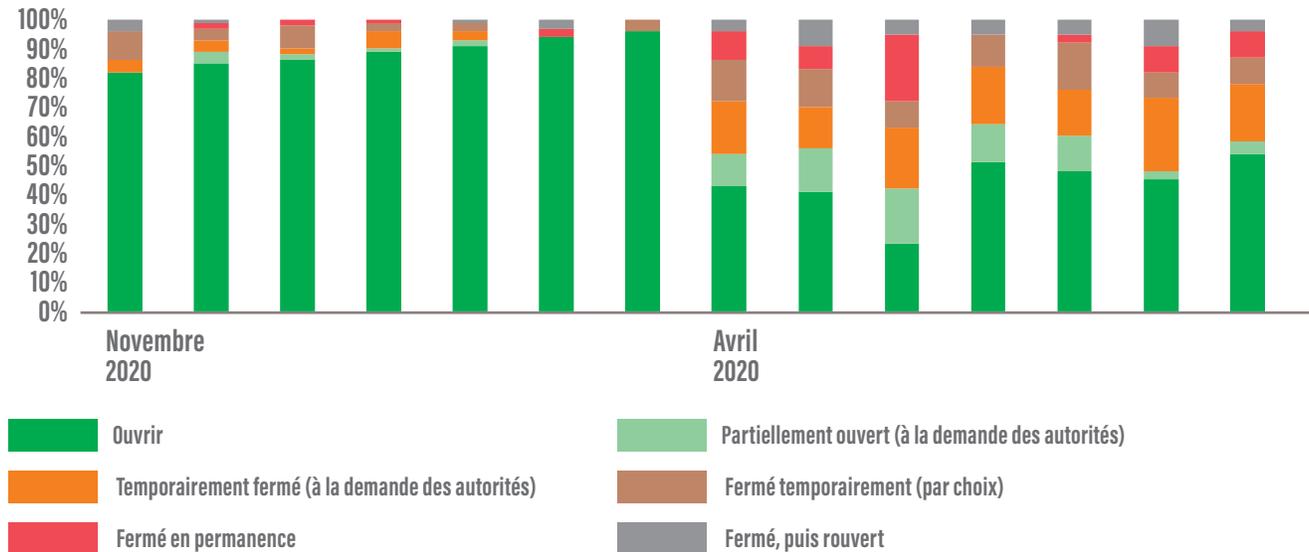
¹⁰ Un total de 549 entreprises a été sélectionné aléatoirement en utilisant une stratification par région, secteur et taille d'entreprise pour assurer la représentativité de l'échantillon pour le secteur privé formel du Burkina. L'enquête inclut des entreprises dans les 13 régions administratives et se concentre sur les secteurs d'activité économique les plus représentatifs, notamment les services, l'artisanat, l'industrie et le commerce. La collecte des données a eu lieu entre mi-octobre et début novembre et a couvert deux périodes. Les questions ont permis de recueillir des informations sur le pic de la pandémie (mars à mai 2020) et sur la période actuelle de l'enquête.

¹¹ Pendant la première vague de la pandémie, les mesures de confinement ont été les plus largement appliquées. Au début du mois de mai, ces mesures étaient levées et les entreprises fonctionnaient presque normalement.

micro-entreprises et 5 pour cent des petites entreprises étaient toujours fermées. La proportion plus élevée de statut non opérationnel parmi les micro-entreprises montre leur plus grande vulnérabilité aux chocs tels que

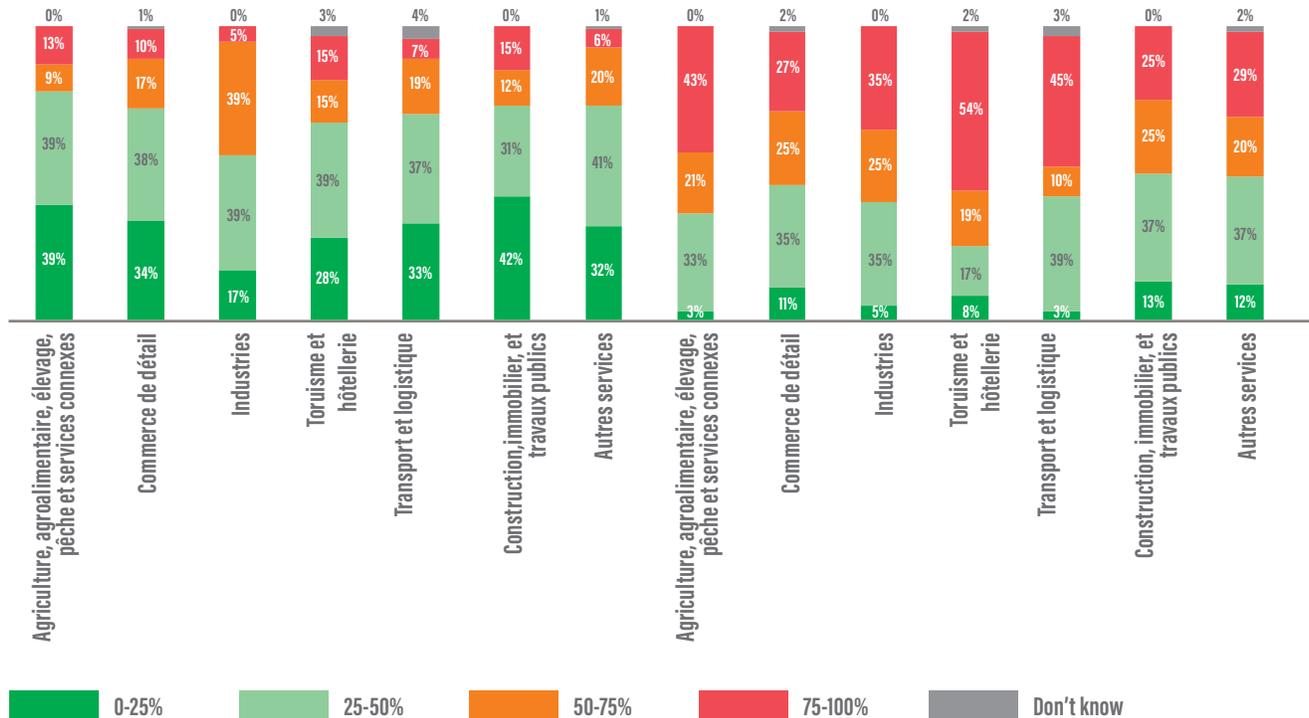
ceux induits par la COVID-19. Elles ont des réserves de liquidités plus faibles et sont souvent moins flexibles pour s'adapter à un environnement changeant.

Figure 5. Statut d'exploitation des entreprises (par secteur)



Source : Enquête COVID-19 sur le pouls des entreprises au Burkina Faso, Banque mondiale, février 2021.

Figure 6. Baisse des ventes due à la COVID-19 (par secteurs)



Source : Enquête COVID-19 sur le pouls des entreprises au Burkina Faso, Banque mondiale, février 2021.

Plus de ¾ des entreprises ont signalé une baisse de leurs ventes, certains sous-secteurs ayant été particulièrement touchés au moment du pic du choc COVID-19 (voir la figure 6). Malgré la réouverture de presque toutes les entreprises, le secteur privé formel a été confronté à des baisses de revenus importantes. Toutes les tailles d'entreprises ont été touchées par la baisse des ventes et trois sous-secteurs (tourisme et hôtellerie, transport et logistique, et agriculture¹²) ont connu une baisse particulièrement importante des ventes étant plus ont été fortement affectés par les fermetures et les restrictions.

Par rapport à avril 2020, la situation s'était améliorée en novembre, mais la baisse des ventes était encore importante. 27 % des entreprises ont signalé une réduction de plus de la moitié de leurs ventes au cours des 30 jours précédant l'enquête (c'est-à-dire de la mi-octobre au début du mois de novembre 2020) par rapport à l'activité normale de l'ère pré-COVID-19. Toutefois, ce chiffre avait déjà diminué par rapport au pic du choc COVID-19, lorsque 55 % des entreprises avaient signalé un tel manque à gagner. Les micro et petites entreprises ont été plus touchées par la baisse des ventes que les grandes entreprises.

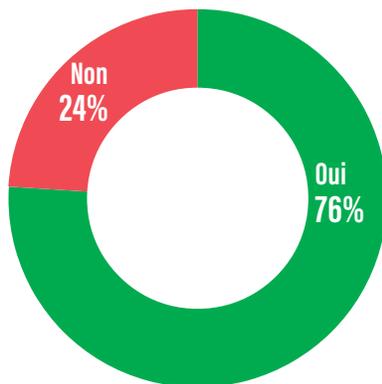
EMPLOI ET ACCÈS AU FINANCEMENT

L'impact du choc COVID-19 sur l'emploi formel a été important lors de la première vague mais s'est atténué en novembre. Dans l'ensemble, 14 % des employés ont vu leur salaire et/ou leurs avantages réduits en avril 2020. En novembre, cette proportion n'était plus que de 5 %. Toutefois, l'impact était inégal selon la taille de l'entreprise, faisant écho au schéma déjà observé pour le statut d'exploitation et les ventes. Au plus fort de la crise, 18 et 17 % des employés des micro et petites entreprises, respectivement, ont subi une réduction de leur revenu, contre 13 % des employés des grandes entreprises. En novembre 2020, la situation s'était améliorée, puisque 11 et 6 % des employés des micro et petites entreprises, respectivement, avaient subi une baisse de leurs revenus, contre 5 % des employés des grandes entreprises. Une tendance similaire est observable pour les licenciements.

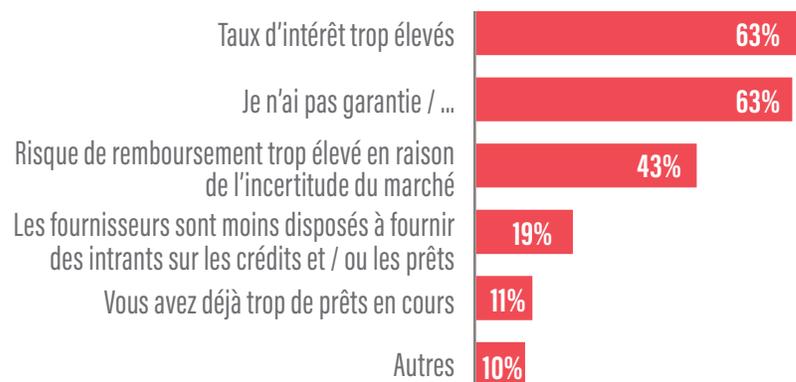
Si l'accès au financement est un goulot d'étranglement de longue date dans le pays, le COVID-19 a aggravé la situation. Bien que le choc COVID-19 ait entraîné un durcissement des conditions d'accès au financement (qui a été atténué par des mesures de la BCEAO), le

Figure 7. Difficultés d'accès au financement

Difficultés d'accès au financement ?



Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez actuellement pour accéder à des financements ?



Source : Enquête COVID-19 sur le pouls des entreprises au Burkina Faso, Banque mondiale, février 2021.

¹² Compte tenu de la période couverte, il ne s'agit pas d'une agriculture saisonnière mais d'une agriculture de contre-saison. Il s'agit d'une activité fortement intégrée au marché, qui lui fournit la plupart de ses intrants et sur lequel elle vend ses produits bruts et transformés. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit si touchée. Les entreprises formelles du secteur agricole sont presque toutes dans l'agrobusiness.



déficit de financement des PME n'est pas nouveau. En effet, en 2015, un tiers des entreprises formelles ont identifié l'accès au financement comme le plus grand défi à la croissance de leur activité.¹³ La COVID-19 a aggravé cette situation de manière spectaculaire. Trois quarts des entreprises interrogées ont exprimé des difficultés d'accès au financement et un quart d'entre elles ont fait état d'arriérés de remboursement de prêts (voir la figure 7). En termes de genre, les femmes ont eu plus de difficultés à accéder aux financements ; parmi les entreprises qu'elles gèrent, 78 pour cent ont déclaré avoir des difficultés à accéder aux financements, contre 68 pour cent pour les hommes. En novembre 2020, 19 % des entreprises formelles avaient besoin d'un ajustement des conditions et/ou du calendrier de remboursement des prêts, tandis que 26 % ont indiqué qu'elles seraient confrontées à des arriérés de paiement si les conditions restaient inchangées.

Les entreprises ont mentionné deux raisons principales pour expliquer les difficultés d'accès au financement.

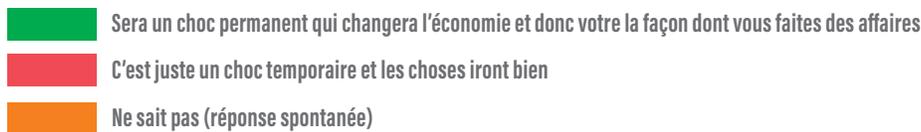
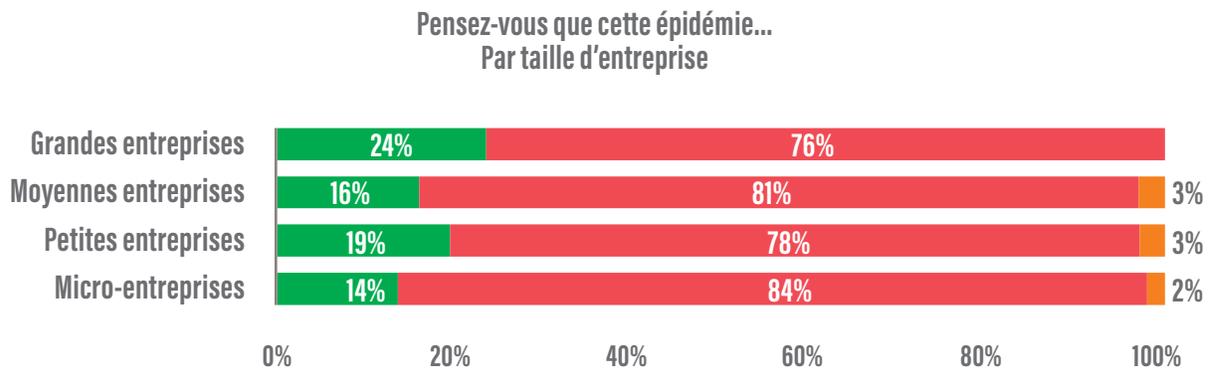
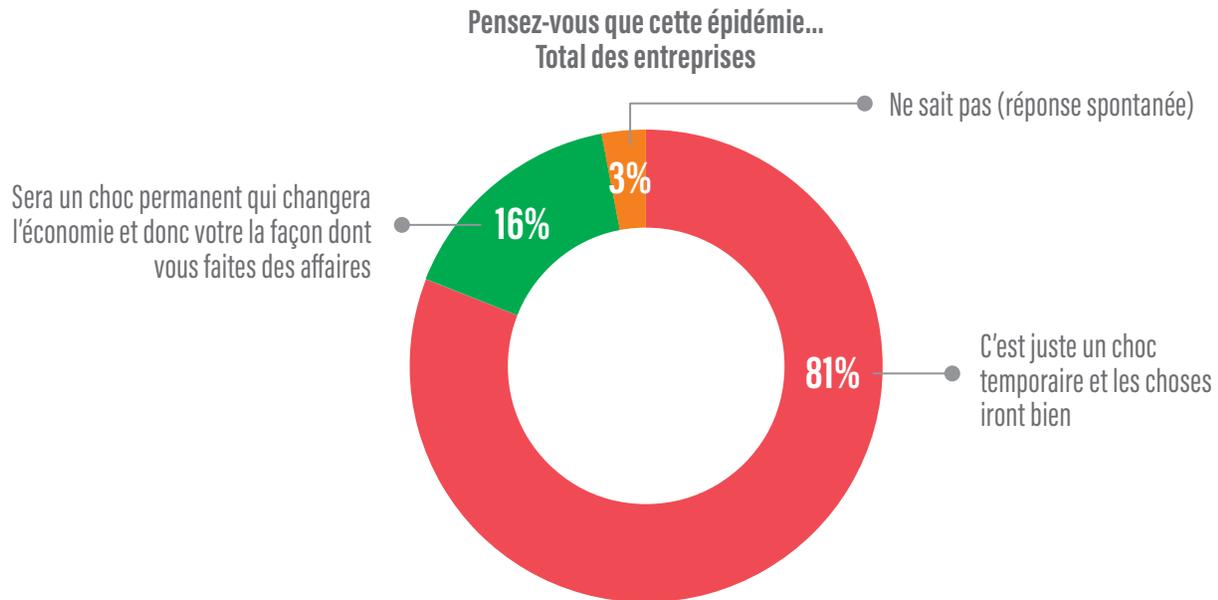
Près de 2 entreprises interrogées sur 3 ont déclaré que les taux d'intérêt élevés et le manque de garanties sont les principales difficultés d'accès au financement. En outre, les entrepreneurs ont également mentionné le risque trop élevé de remboursement des prêts en raison de l'incertitude du marché, la faible disponibilité des fournisseurs à fournir des intrants à crédit et l'existence de prêts en cours.

PERSPECTIVES COMMERCIALES

La plupart des propriétaires d'entreprises ont fait preuve d'optimisme quant à la nature temporaire du choc COVID-19 (voir figure 8). Malgré les difficultés et l'incertitude créées par le choc COVID-19, 8 entreprises sur 10 considèrent que le choc causé par la COVID-19 n'est que temporaire et pensent que les choses vont revenir à la normale. Les sous-secteurs du transport et de la logistique sont restés relativement moins optimistes, un tiers des entreprises estimant que le choc sera permanent. Cela n'est pas surprenant étant donné l'impact relativement plus fort que la COVID-19 a eu sur ce sous-secteur. De même, en ce qui concerne la taille des entreprises, les petites entreprises sont moins optimistes quant à l'avenir que les grandes, ce qui est en corrélation avec l'impact que COVID-19 a eu sur elles.

Pour atténuer l'impact du COVID-19, les entreprises réclament des politiques visant à réduire les coûts et à augmenter les ressources. Seuls 13 % des entreprises formelles interrogées en novembre 2020 ont déclaré avoir reçu un soutien du gouvernement depuis le début de la pandémie de COVID-19. La moitié des entreprises qui n'ont pas eu recours au soutien du gouvernement ont indiqué ne pas connaître l'existence de programmes de soutien. Cela pourrait être dû à un manque de communication de la part du gouvernement ou à l'inéligibilité de ces entreprises à recevoir un soutien.

Figure 8. Optimisme/pessimisme des entreprises face à la crise



Source : Enquête COVID-19 sur le pouls des entreprises au Burkina Faso, Banque mondiale, février 2021.

1.4. FOCUS 2 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES MÉNAGES



La seconde enquête - l'enquête sur la pauvreté à haute fréquence de la Banque mondiale - fournit un instantané de l'impact de COVID-19 sur les ménages.

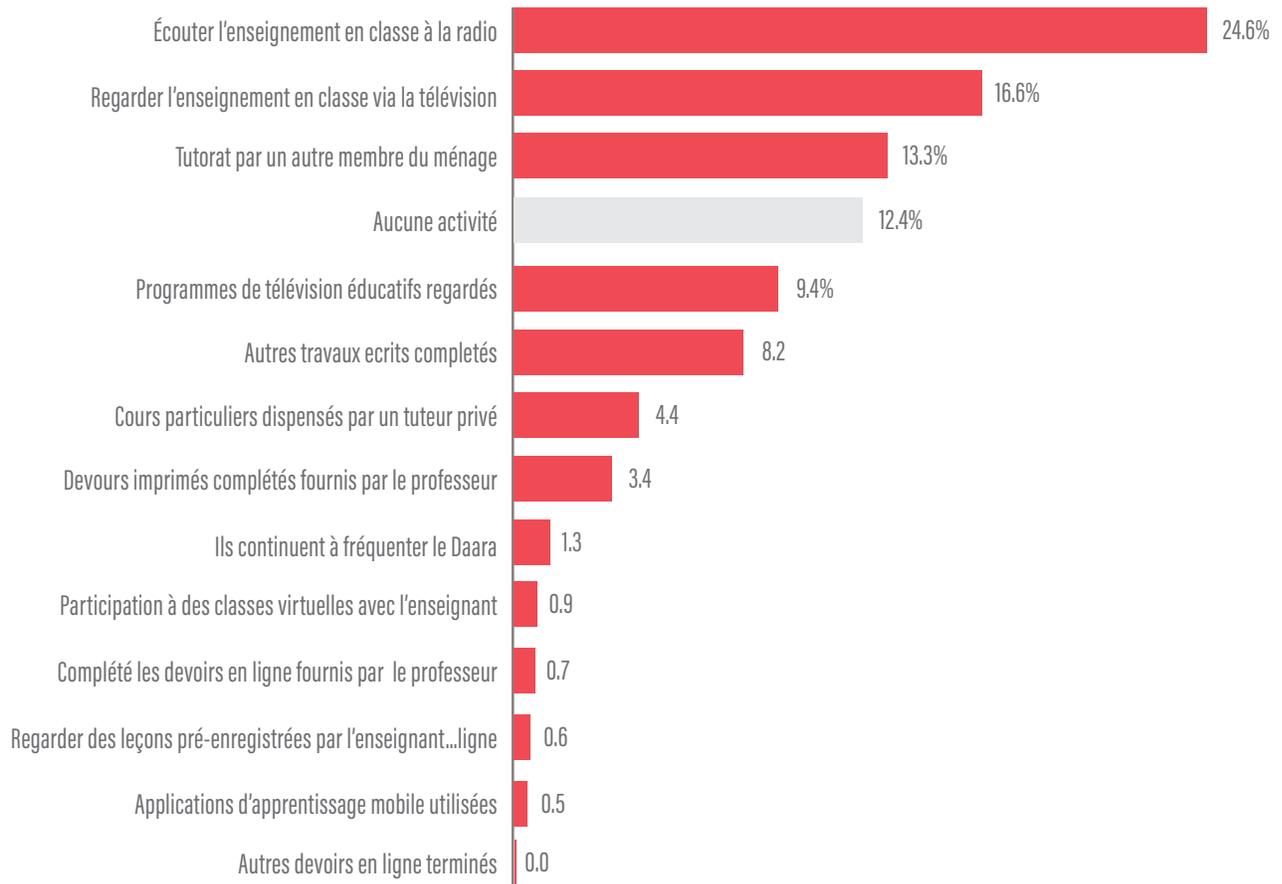
Afin de suivre l'impact de COVID-19, l'Institut National de la statistique et de la Démographie (INSD) a lancé une enquête téléphonique mensuelle avec le soutien technique et financier de la Banque mondiale. La collecte de données a commencé en juin 2020, et plusieurs séries ont été collectées depuis.¹⁴

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Pendant la pandémie, 9 élèves sur 10 ont participé à des activités d'étude. Au cours des premiers mois de la pandémie, les écoles étant fermées pour réduire le

risque de contagion, 88 % des élèves ont participé à des activités d'étude (voir figure 9). Plus de la moitié d'entre eux utilisaient les technologies de l'information et de la communication. Le lieu et le statut de pauvreté ont une incidence sur la manière dont les élèves participent aux activités d'apprentissage. Ceux de Ouagadougou étaient plus susceptibles de compter sur le tutorat d'un autre membre de la famille, tandis que ceux des autres zones urbaines ou rurales étaient plus susceptibles de ne rien faire ou de compter sur la radio. L'utilisation de la télévision était plus prononcée dans les zones urbaines. Les élèves non pauvres étaient plus susceptibles de compter sur la télévision, le tutorat par un autre membre de la famille et un tuteur privé. Malgré un besoin de distanciation sociale, 15 % des élèves ont reçu un enseignement en personne de leur professeur.

¹⁴ L'échantillon du HFPS est un sous-échantillon de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2018/19 mise en œuvre en 2018 par l'INSD avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Le HFPS est administré à un échantillon d'environ 2 062 ménages tirés parmi les ménages de l'EHCVM pour lesquels un numéro de téléphone était disponible. Pour chaque tour, le taux de réponse est supérieur à 80 %. Les poids d'échantillonnage sont ajustés pour s'assurer que l'échantillon interrogé reste représentatif au niveau national. Les sujets couverts par le questionnaire de l'enquête varient d'un tour à l'autre et comprennent la connaissance du COVID-19 et le comportement social, l'accès à la nourriture et aux services de base, l'impact du COVID-19 sur les activités économiques et les sources de revenus, la sécurité alimentaire, les chocs, les programmes de filets de sécurité, entre autres.

Figure 9. Proportion d'étudiants engagés dans des activités d'étude

Source : Personnel de la Banque mondiale utilisant le cycle 1 de l'enquête téléphonique à haute fréquence.

Après la réouverture des écoles, seuls 7 élèves sur 10 sont retournés à l'école. Après la phase critique de COVID-19, les écoles ont rouvert le 1er octobre 2020. Il n'y a pas de différence significative dans le taux de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons. Le taux de fréquentation scolaire au lendemain des réouvertures est beaucoup plus faible en milieu rural (65 %) par rapport à la capitale Ouagadougou (87 %) et aux autres villes (84 %). Pour les 30 pour cent d'enfants qui ne vont pas à l'école, les obligations maritales et les tâches domestiques sont de loin les principales contraintes à la fréquentation scolaire ; les problèmes d'approvisionnement - manque d'enseignants ou absence d'école à proximité - sont également une contrainte majeure, mentionnée par 14 pour cent de ceux qui ne vont pas à l'école. (Voir l'encadré 1 pour les effets de la fermeture ou de la non-fréquentation des écoles).

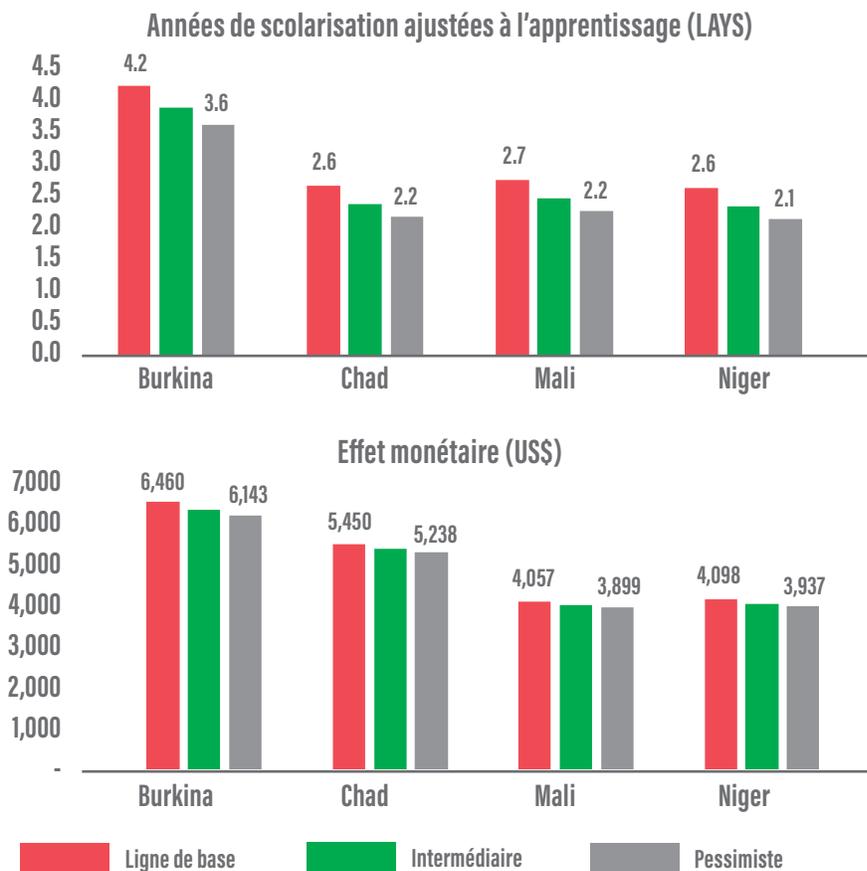
Comme le COVID-19 reste une menace persistante, les écoles appliquent plusieurs mesures pour réduire le risque de contagion. Le lavage des mains et le port de masques sont les méthodes les plus couramment utilisées dans les écoles. L'amélioration de l'approvisionnement en eau courante est également mentionnée par 4 élèves sur 10. 12 % des élèves ont déclaré qu'aucune mesure préventive n'était appliquée dans leur école. Cette situation appelle une sensibilisation et une action accrues de la part des autorités, afin de minimiser le risque que les écoles deviennent des points de transmission du virus.

Encadré 1 : Effets de la fermeture d'écoles dans le cadre de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a provoqué de nombreuses fermetures d'écoles dans le monde, notamment dans les pays du Sahel (Burkina, Tchad, Mali et Niger). La politique de fermeture des écoles fait partie des politiques de distanciation sociale entreprises par les gouvernements pour atténuer la propagation de la pandémie. Bien qu'elle ait pu être efficace dans la lutte contre le COVID-19, la fermeture des écoles, un choc pour le système éducatif d'un pays, aura probablement des effets indésirables sur l'apprentissage académique avec des millions d'élèves qui ont été déscolarisés. Les impacts d'une telle situation peuvent être mesurés, notamment, par les canaux de la scolarisation et du revenu. Le premier provient de l'apprentissage qui n'aura pas lieu pendant la fermeture des écoles, et le second capte la perte de revenu due à l'abandon scolaire.

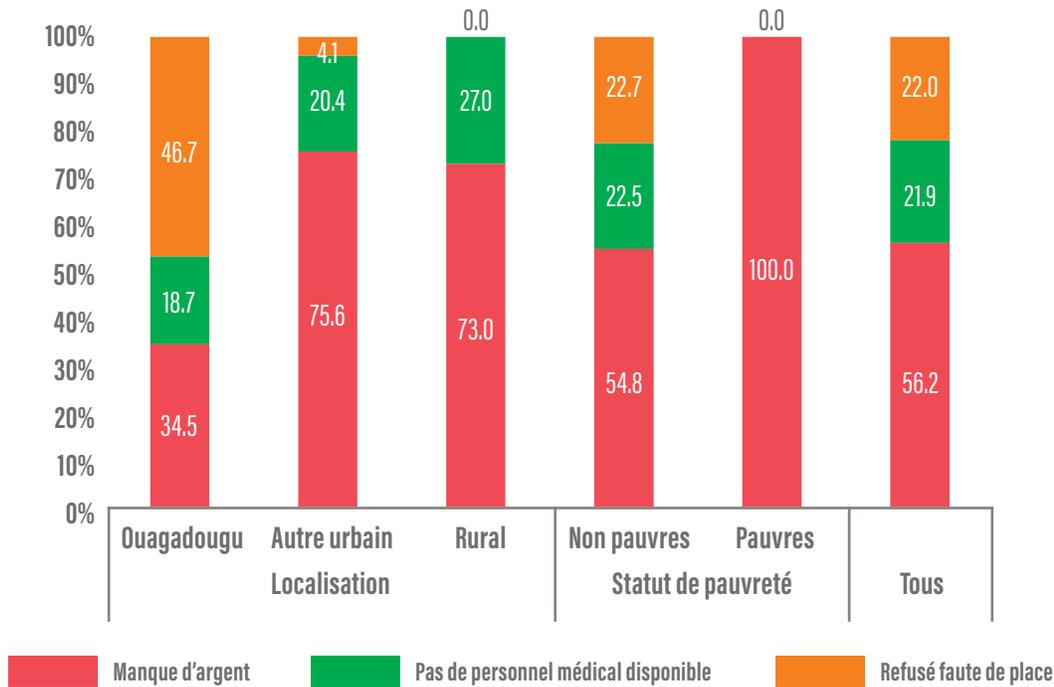
Les quatre pays du Sahel ont montré une résilience similaire concernant les effets de la fermeture des écoles sur l'apprentissage scolaire et les revenus. La figure 10 présente les résultats des simulations de deux scénarios. Le scénario intermédiaire suppose que 40 % de l'année scolaire sont affectés par les fermetures, tandis que dans le scénario pessimiste, la part de l'année scolaire affectée passe à 70 %. Selon les résultats, les fermetures d'écoles dans le cadre de COVID-19 pourraient entraîner une perte de 0,3 à 0,6 année de scolarité ajustée pour la qualité, telle que mesurée par l'indicateur LAYS (Learning Adjusted Years of Schooling). En outre, les élèves des quatre pays du Sahel pourraient, en moyenne, être confrontés à une réduction de leurs revenus au cours de leur vie de 123,1 et 212,1 USD, selon le scénario. En particulier, pour le Burkina Faso, les années effectives d'éducation de base que les étudiants atteignent au cours de leur vie pourraient diminuer de 4,2 à 3,6 ans. Et leur revenu pourrait chuter de 6 460 USD à 6 431 USD.

Figure 10. Effets des fermetures d'écoles dans le cadre de COVID-19 dans quatre pays du Sahel



Source : Azevedo, Goldberg, Aroob, Koen (2020). Simulation des impacts potentiels des fermetures d'écoles COVID-19 et des résultats d'apprentissage : Un ensemble d'estimations mondiales. Document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale. Note : La base de données de l'indice du capital humain (ICH) 2017 est utilisée comme base de référence pour les calculs, y compris pour LAYS.

Figure 11. Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible d'accéder aux services de santé pendant la pandémie



Source : Personnel de la Banque mondiale utilisant le cycle 1 de l'enquête téléphonique à haute fréquence.

ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET À LA NUTRITION

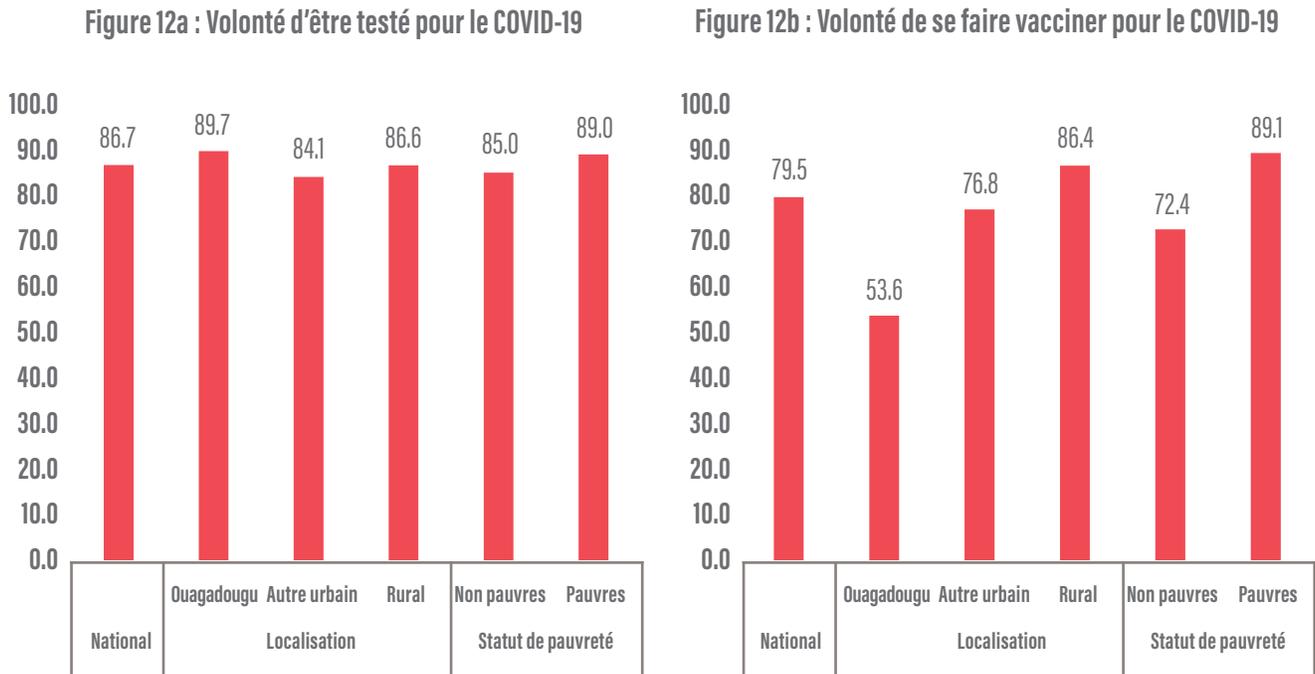
Les centres de santé n'ont pas connu d'interruption de service en raison de la crise COVID-19, mais l'accès et l'accessibilité financière sont restés des contraintes majeures. Au lendemain de la crise du COVID-19, 1 ménage sur 4 a déclaré ne pas pouvoir acheter de médicaments. 2 ménages sur 5 ont déclaré avoir besoin de services de santé (depuis le 16 mars), principalement en raison du paludisme/de la fièvre. La grande majorité de ceux qui ont eu besoin de services ont pu se faire soigner, signe qu'il n'y a pas eu de perturbation majeure dans la fourniture des services de santé. Une combinaison de facteurs liés à l'offre et à la demande affecte la capacité d'accéder aux services de santé en cas de besoin, mais l'accessibilité financière représente la plus grande contrainte, en particulier pour les pauvres (voir Figure 11).

La plupart des Burkinabés acceptent d'être testés et consentent à être vaccinés contre le COVID-19 (voir

figure 12). A la question de savoir si les répondants accepteraient d'être testés gratuitement pour le virus COVID-19, 87% des répondants ont répondu oui. 4 sur 5 ont dit qu'ils accepteraient d'être vaccinés contre le COVID-19. Il existe cependant des différences importantes entre les lieux de résidence et le statut de pauvreté. Sur le plan spatial, les personnes vivant à Ouagadougou sont beaucoup moins enthousiastes à l'idée de se faire vacciner, alors que les pauvres sont relativement plus ouverts à l'idée de se faire vacciner.

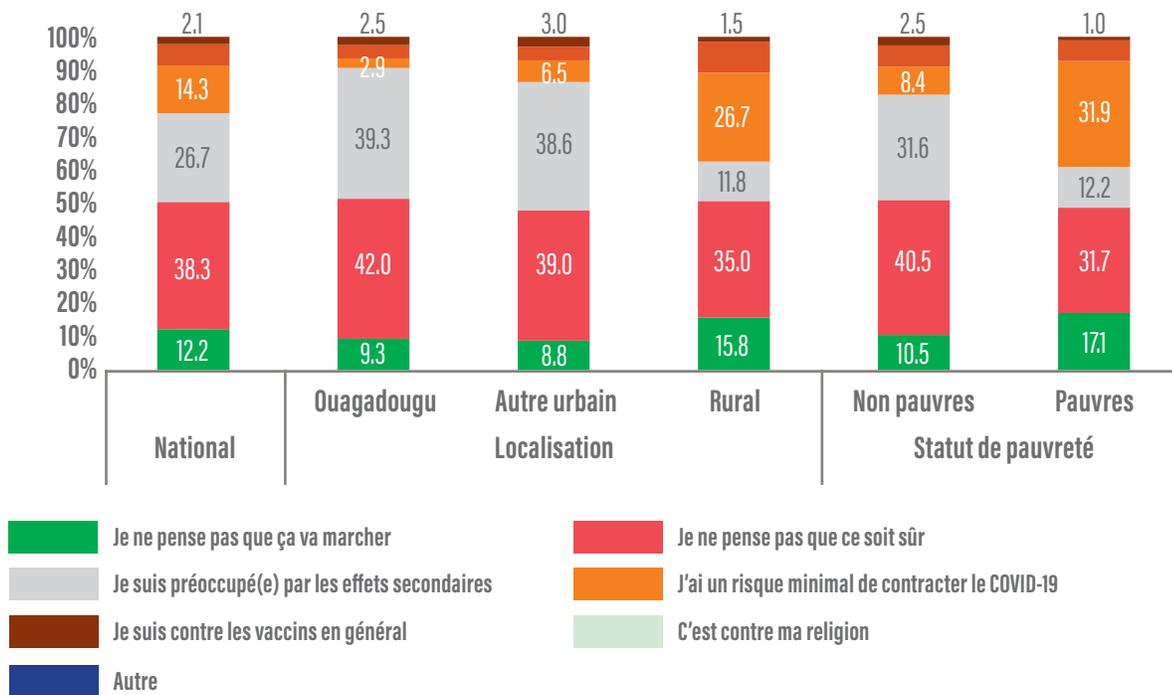
Les personnes qui refusent de se faire vacciner invoquent quatre raisons principales : (i) le manque de certitude quant à l'efficacité du vaccin (38,3 %) ; (ii) la peur des effets secondaires (26,7 %) ; (iii) la conviction que le risque de contagion est minime (14,3 %) ; et (iv) la conviction que le vaccin ne fonctionne pas du tout (12,2 %). Ces raisons soulignent la nécessité de poursuivre et d'intensifier les campagnes de sensibilisation. Une proportion importante est convaincue que le risque de contagion est minime. Cette réponse est surtout donnée par les pauvres et les personnes vivant dans les zones

Figure 12. Volonté d'être testé et vacciné pour le COVID-19



Source : Personnel de la Banque mondiale utilisant le cycle 5 de l'enquête téléphonique à haute fréquence.

Figure 13. Raisons du refus de se faire vacciner contre le COVID-19



Source : Personnel de la Banque mondiale utilisant le cycle 5 de l'enquête téléphonique à haute fréquence.

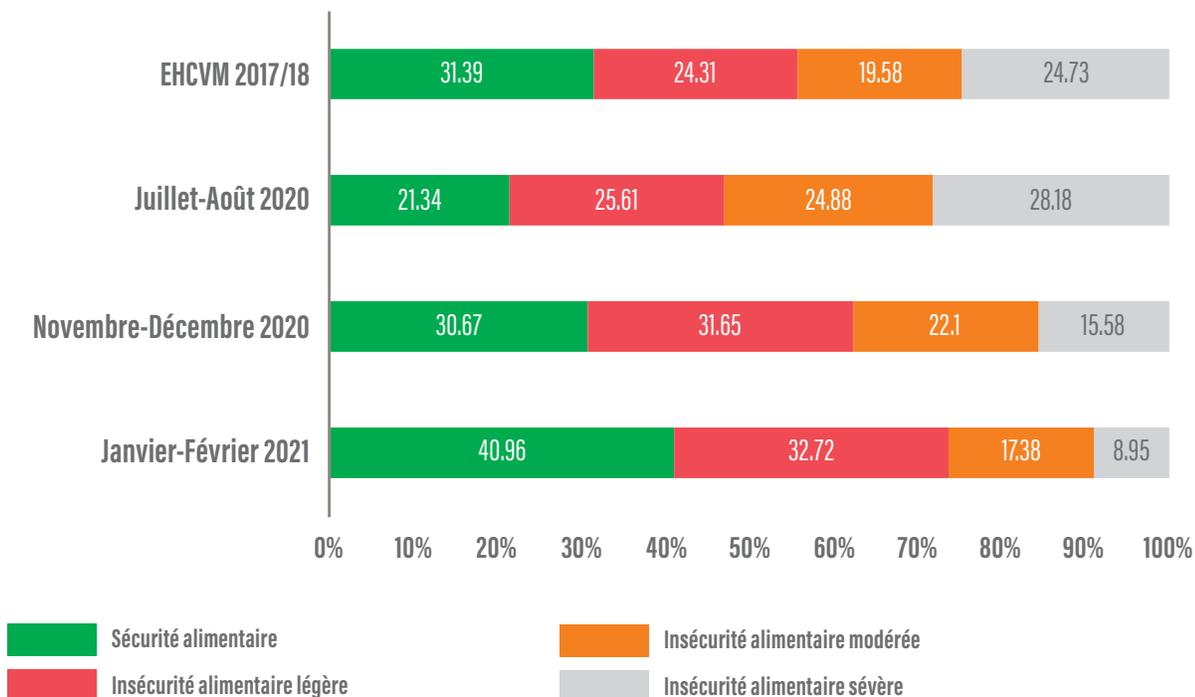
rurales (voir figure 13). 31,9 % des pauvres pensent que le risque de contagion est minime, et c'est la première raison pour laquelle les pauvres ne veulent pas se faire vacciner. 26,7 % des répondants ruraux pensent de même contre seulement 2,9 % et 6,5 % pour ceux qui vivent à Ouagadougou et dans les autres zones urbaines, respectivement.

La COVID-19 a aggravé l'insécurité alimentaire, en particulier pour les plus vulnérables.

L'enquête téléphonique à haute fréquence comprend depuis le deuxième tour un module d'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES en anglais), qui permet de saisir les expériences des ménages au cours du mois précédent. Les réponses des ménages sont utilisées pour les classer selon qu'ils sont en sécurité alimentaire ou en insécurité alimentaire légère, modérée ou grave. En juillet et août 2020, plus d'un ménage sur quatre du SPFH était en situation d'insécurité alimentaire grave

(voir figure 14). Au total, près de la moitié des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire (modérée ou sévère). Cependant, à mesure que le pays s'enfonce dans la pandémie, les ménages ont procédé à certains ajustements, et plusieurs restrictions ont été levées. Par conséquent, l'insécurité alimentaire est actuellement moins prononcée qu'au début de la pandémie, et elle est revenue à un niveau meilleur que celui de la situation antérieure au choc COVID-19. Ces résultats suggèrent qu'au plus fort de la pandémie, en raison notamment de la réduction des revenus, de nombreux ménages n'arrivaient pas à joindre les deux bouts, en particulier une grande partie d'entre eux ne pouvait plus satisfaire les besoins alimentaires. Étendre et mieux cibler les filets de sécurité sociale existants serait un bon moyen de réduire le risque d'une crise alimentaire et ses conséquences à court, moyen et long terme, notamment sur la malnutrition et le développement de la petite enfance.

Figure 14. Sécurité alimentaire des ménages pendant la pandémie



Source : Personnel de la Banque mondiale utilisant le Round 2 de l'enquête téléphonique à haute fréquence

2

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT ET VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

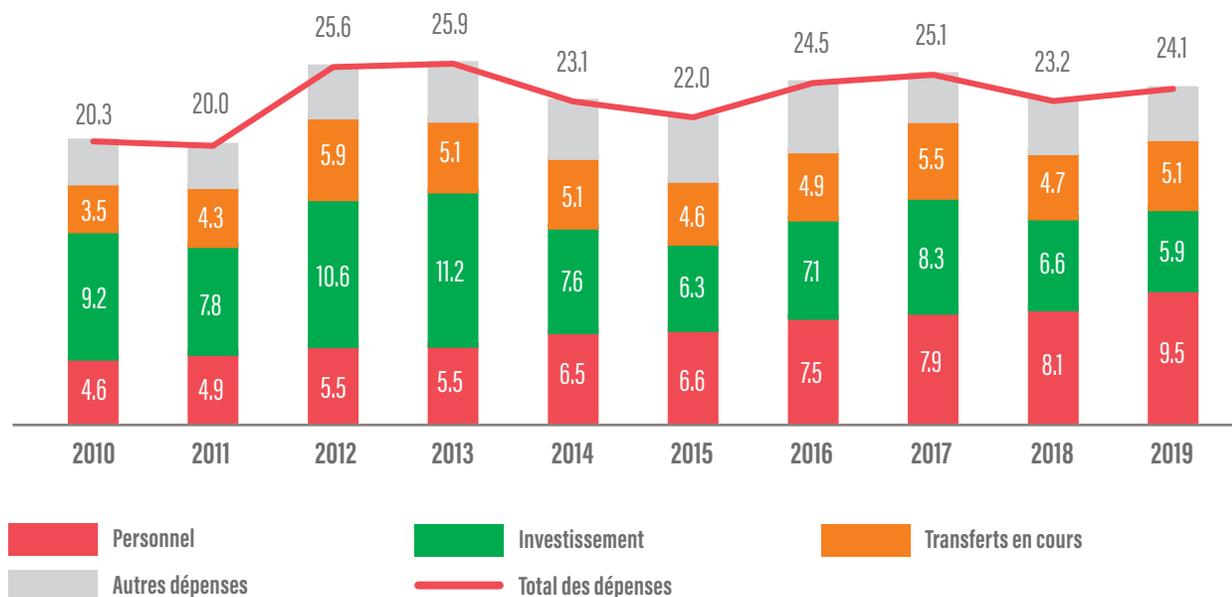


2.1. TENDANCES RÉCENTES ET DÉFIS EN MATIÈRE DE FINANCES PUBLIQUES

La qualité de la politique économique du Burkina Faso a progressivement diminué au cours des 10 dernières années, sous l'effet de la baisse des performances en matière de la politique budgétaire. Le score de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale pour le pôle Gestion économique est passé de 4,3 en 2010 à 3,7 en 2019. Alors que la performance des recettes s'améliorait au début des années 2010, dépassant même les normes régionales, les dépenses étaient déjà en hausse, en partie en raison de l'augmentation des dépenses sociales. Avec l'affaiblissement des recettes en 2013, le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB en déficit fiscal n'a pas été respecté. Malgré les accords successifs du FMI, les défis de la politique budgétaire ont continué de

s'accroître. La faiblesse de la mobilisation des recettes et de l'exécution des investissements, ainsi que les dépenses récurrentes élevées dues à une masse salariale en expansion, ont conduit à un déficit budgétaire record en 2017. Plusieurs objectifs de performance dans le cadre des programmes du FMI ont dû être modifiés ou abandonnés, par exemple le plafond du financement intérieur net a été dépassé à la fin de 2018. Le déficit budgétaire reste structurellement déséquilibré (base de recettes étroite, fragmentation de la politique fiscale, exonérations, informalité économique), rigide (croissance incontrôlée de la masse salariale) et sensible aux chocs externes qui alimentent les dépenses courantes (sécurité, transferts sociaux).

Figure 15. Ventilation des dépenses publiques (en % du PIB), 2010-2019

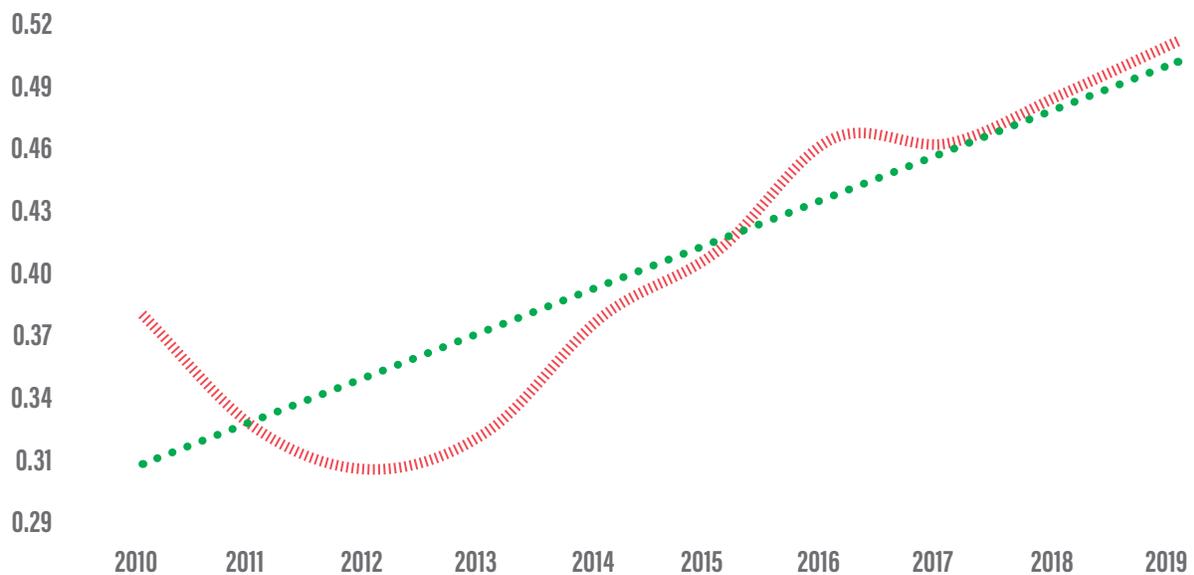


Source : Base de données BOOST de la Banque mondiale (mise à jour d'août 2020)

Les dépenses publiques ont augmenté et leur composition a changé au cours des dix dernières années, en raison d'une croissance difficilement contrôlée de la masse salariale et des transferts courants élevés (voir graphique 15). Les dépenses publiques en pourcentage du PIB sont passées d'une moyenne d'environ 20 % au début de la décennie à environ 25 % du PIB au cours de la seconde moitié de la décennie. En outre, la composition des dépenses publiques a évolué vers une augmentation des transferts courants et des salaires et une diminution des dépenses en capital. Cette évolution vers des transferts courants et des salaires plus élevés intervient à la suite du changement de régime de 2015 et des défis sécuritaires qui en ont découlé (appelant à davantage d'équipements et de personnel de sécurité et de défense) et de la crise humanitaire qui s'en est suivie (appelant à davantage de protection sociale pour les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées internes [PDI]).¹⁵ La masse salariale reste historiquement et structurellement élevée¹⁶ et devrait poursuivre une trajectoire ascendante à moins qu'une réforme majeure ne soit entreprise pour mieux gérer les ressources humaines publiques et harmoniser les échelles de rémunération (voir la figure 16).



Figure 16. Part de la masse salariale dans le revenu national, 2010-2019



Source : Base de données BOOST de la Banque mondiale (mise à jour d'août 2020)

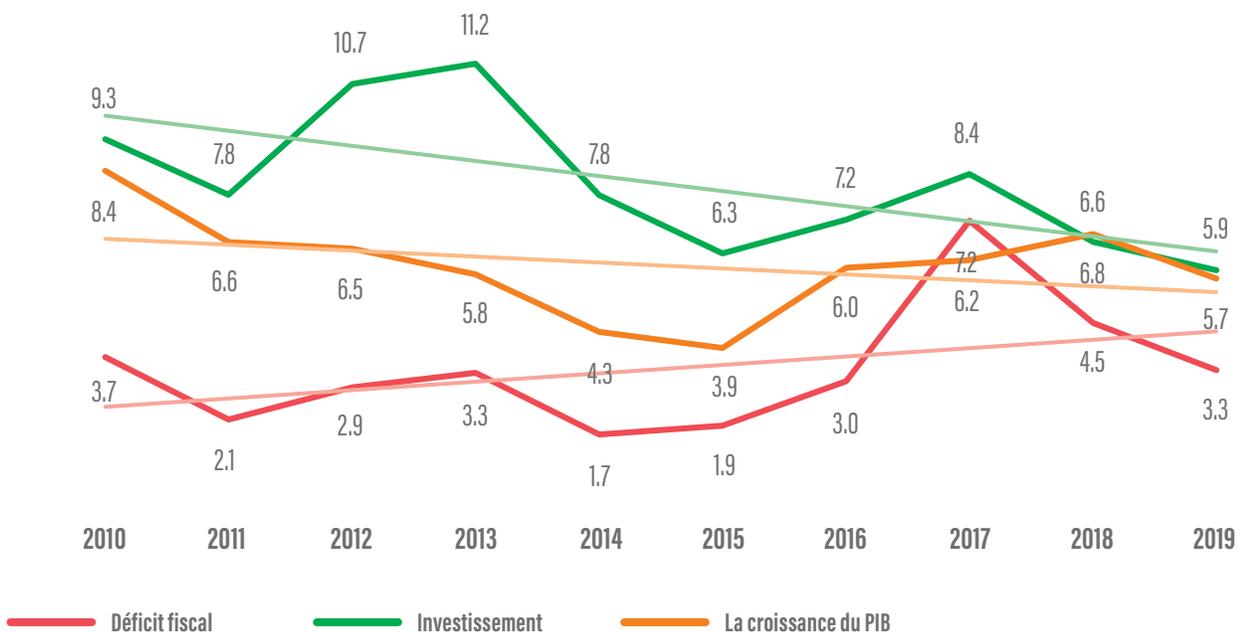
¹⁵ En outre, la viabilité financière du secteur de l'énergie a été une préoccupation concernant les distorsions du marché, en particulier avec les 53 millions de dollars US de subventions publiques sur le pétrole acheté par la société pétrolière publique SONABEL en 2018. Il pourrait également y avoir un potentiel d'utilisation des transferts publics pour faire évoluer le mix énergétique vers les énergies renouvelables.

¹⁶ Le Burkina Faso a la deuxième plus grande masse salariale (en tant que part des revenus domestiques) dans la région de l'UEMOA.

Les dépenses d'investissement public ont stagné depuis le milieu des années 2010 et ont été utilisées comme une variable d'ajustement à la baisse pour limiter les dépenses publiques globales. Les dépenses d'investissement ont été utilisées non pas tant comme un moteur stratégique de la croissance, mais plutôt dans la poursuite des objectifs d'assainissement budgétaire. Cela explique pourquoi le déficit budgétaire et les dépenses en capital suivent généralement les mêmes trajectoires (voir la figure 17). De plus, la marge de manœuvre pour cet ajustement, comme le montre l'écart entre l'investissement et le déficit budgétaire (tous deux en pourcentage du PIB), s'est réduite au fil du temps, reflétant un assainissement budgétaire de plus en plus difficile alors que les investissements publics se dirigent vers un niveau historiquement bas. Cette tendance à la baisse des dépenses d'investissement public fait également écho à une tendance à la baisse de la croissance du PIB sur la même période. Pour l'avenir, cela suggère la nécessité non seulement d'augmenter le montant des investissements publics, mais aussi d'en améliorer la qualité.

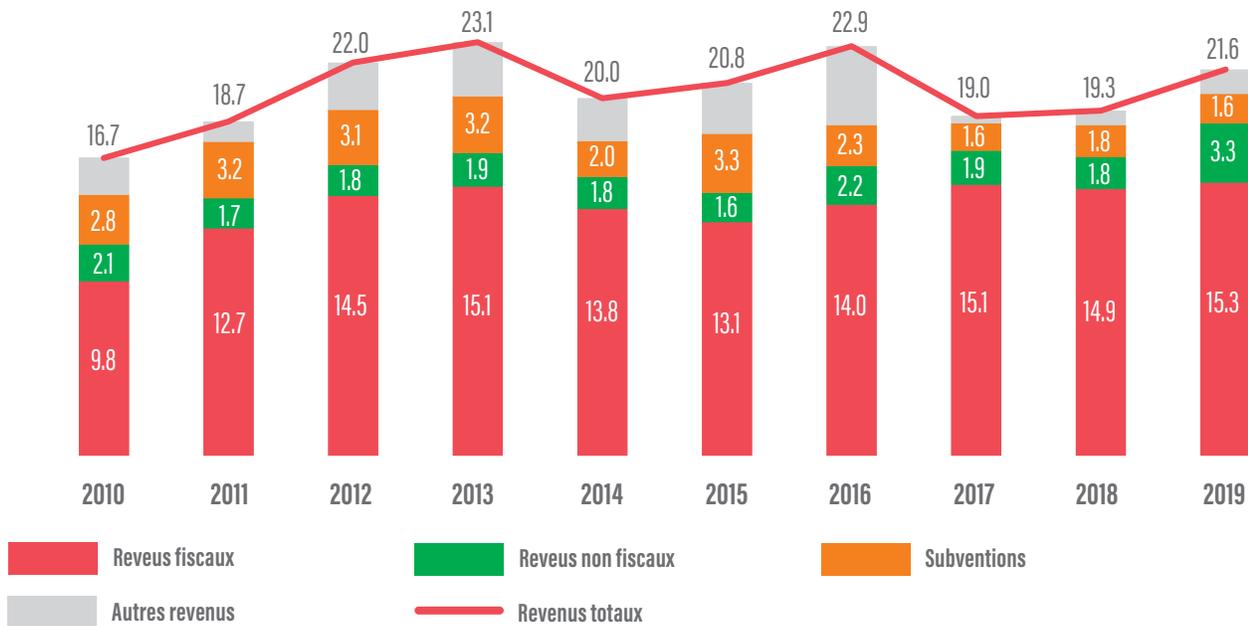
Après quelques progrès au début des années 2010, la mobilisation des recettes intérieures a également stagné (voir la figure 18). La part des impôts dans le PIB (taux d'imposition) est passée d'environ 10 à 15 % au début des années 2000, mais a ensuite stagné à ce niveau jusqu'en 2019. Cette performance médiocre intervient malgré les nombreuses réformes mises en œuvre par les lois de finances successives au cours des dernières années. Les recettes non fiscales ont toutes stagné à de faibles niveaux, avec une exception en 2019 (vente exceptionnelle de licences de télécommunications). Au cours de la même période, les dons sont passés d'un niveau d'environ 3 % du PIB à moins de 2 %. En raison d'un soutien extérieur accru à la suite de la pandémie de COVID-19, l'année 2020 est une exception avec des dons de l'ordre de 3,2 % du PIB. Mais à l'avenir, les recettes intérieures devront être mobilisées pour combler le déficit fiscal structurel estimé à 4-6 % du PIB.

Figure 17. Croissance du PIB (%), déficit budgétaire et dépenses d'investissement (% du PIB), 2010-2019



Source : Base de données BOOST de la Banque mondiale (mise à jour d'août 2020)

Figure 18. Répartition des recettes publiques (en % du PIB), 2010-2019



Source : Base de données BOOST de la Banque mondiale (mise à jour d'août 2020)

Pour l'avenir, les finances publiques sont soumises à des pressions supplémentaires. Si la difficile situation en matière d'ine sécurité se maintient ou ne s'améliore pas significativement, l'augmentation des dépenses de défense et de sécurité pourrait continuer. L'aggravation de la crise humanitaire et de la crise des personnes déplacées internes est directement liée à cette situation sécuritaire et nécessiterait une augmentation encore plus importante des transferts sociaux. De son côté, la pandémie de COVID-19 et son impact sur l'économie nationale entraînent une augmentation des déficits budgétaires et de la dette. Si

le risque de surendettement public et extérieur reste modéré—selon l'analyse de viabilité de la dette d'octobre 2020—la composition de la dette continue d'évoluer vers des emprunts nationaux plus coûteux et la marge de manœuvre budgétaire disponible pour répondre aux chocs est limitée. Actuellement, le gouvernement dispose d'une fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre des réformes structurelles afin de faire face aux pressions budgétaires et d'améliorer les résultats en matière de développement capital humain.

2.2. COVID-19 CHOC ET RÉPONSE FISCALE

Le Burkina Faso a été parmi les premiers pays d'Afrique touchés par la pandémie, et le gouvernement a pris des mesures rapides pour contenir la propagation du virus.

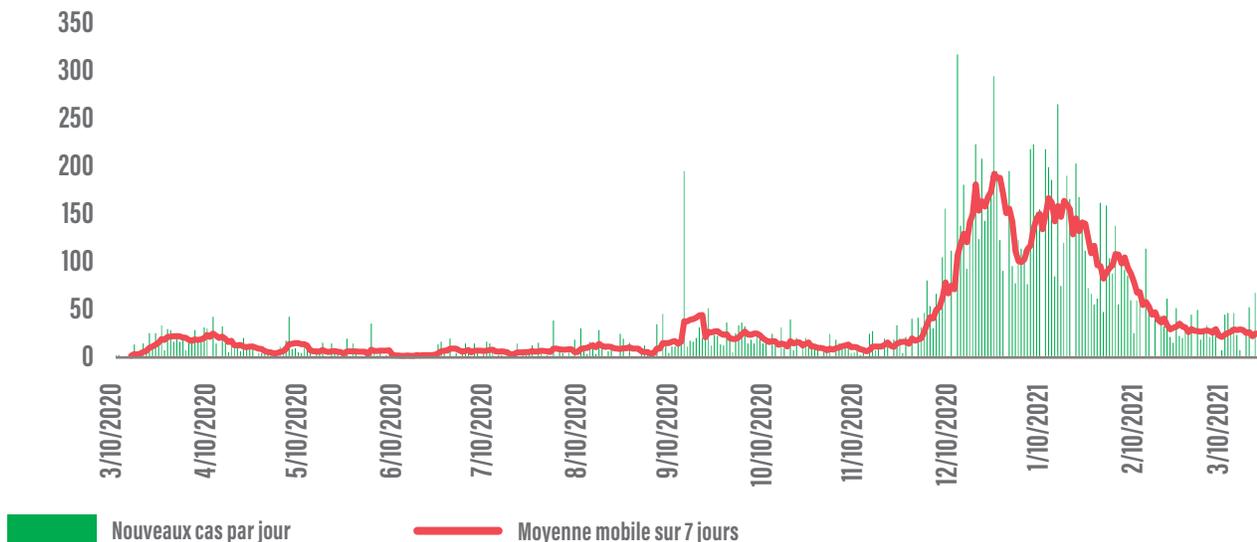
À la fin du mois de mars 2020, le pays a enregistré 261 cas, soit 8 % de tous les cas signalés en Afrique subsaharienne, une part qui n'était alors dépassée que par l'Afrique du Sud. Le gouvernement a mis en place deux mesures essentielles d'endiguement : la mise en quarantaine de toutes les villes où des cas de COVID-19 ont été confirmés (y compris Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et la suspension des vols commerciaux et la fermeture des frontières (sauf pour le fret et le trafic humanitaire). En outre, les mesures d'atténuation suivantes ont été imposées : (i) fermeture de toutes les écoles et universités ; (ii) couvre-feu national ; (iii) interdiction des manifestations et des rassemblements de personnes dans les lieux ou espaces ouverts au public dans la région de la capitale ; (iii) suspension de la tenue des baptêmes, des mariages et de tout autre événement rassemblant du public ; et (iv) fermeture des bars, restaurants et marchés à Ouagadougou et ses environs. Ces mesures ont été progressivement levées à mesure que la propagation du virus ralentissait.

De novembre 2020 à février 2021, le pays a connu une deuxième vague trois fois plus importante que la première, alors que les plans de vaccination doivent encore être finalisés (Figure 19).

Entre les premiers jours de la pandémie et novembre 2020, le pays a enregistré 2 886 cas et 68 décès. La campagne électorale qui a précédé les élections présidentielles et législatives de novembre semble avoir été un tournant, menant à une forte deuxième vague de transmission qui a duré jusqu'à fin février. Au cours de cette période, le pays a enregistré 9 096 nouveaux cas et 75 décès. Le Burkina Faso participe à l'initiative COVAX, qui prévoit la livraison d'environ 600 000 doses de vaccin d'ici juin 2021. A la fin du mois d'avril, aucun autre canal d'acquisition de vaccins n'a été annoncé par le gouvernement.

La suspension temporaire du pacte de convergence de l'UEMOA a permis au gouvernement burkinabé de mettre en œuvre le plan de réponse d'urgence (PRE) à un coût de 4,6 % du PIB 2020 sur 3 ans (voir l'annexe pour plus de détails). Le PRE a été introduit par la loi de finances révisée 2020 de juillet. Le plan comprend des actions visant à contenir le virus, à soutenir les populations

Figure 19. Courbe d'infection au COVID-19 au Burkina Faso



Source : Notre monde en données / Données CSSE COVID-19 de l'Université Johns Hopkins

vulnérables et les MPMes et à poser les bases d'une reprise solide. 44 % du plan porte sur des mesures sanitaires, notamment la surveillance et l'endiguement de la propagation du virus, le renforcement des infrastructures médicales et du personnel de santé, la communication, l'achat d'équipements médicaux et la construction d'installations sanitaires temporaires. 18 % sont consacrés à l'assistance sociale aux ménages et aux personnes vulnérables (par le biais de transferts en espèces et de suspension ou de soutien des factures de services publics). Le reste est alloué au soutien des entreprises et à la protection des emplois, y compris dans les MPMes et le secteur informel (par le biais d'incitations fiscales temporaires, de suspension ou de report de paiement des taxes ; de fonds spéciaux destinés au secteur privé) et les secteurs vulnérables (par le biais d'un soutien fiscal aux sous-secteurs de l'hôtellerie, du commerce et des transports).

Le déficit budgétaire élevé de 5,2 % du PIB en 2020 est largement dû à la mise en œuvre anticipée de l'ERP.

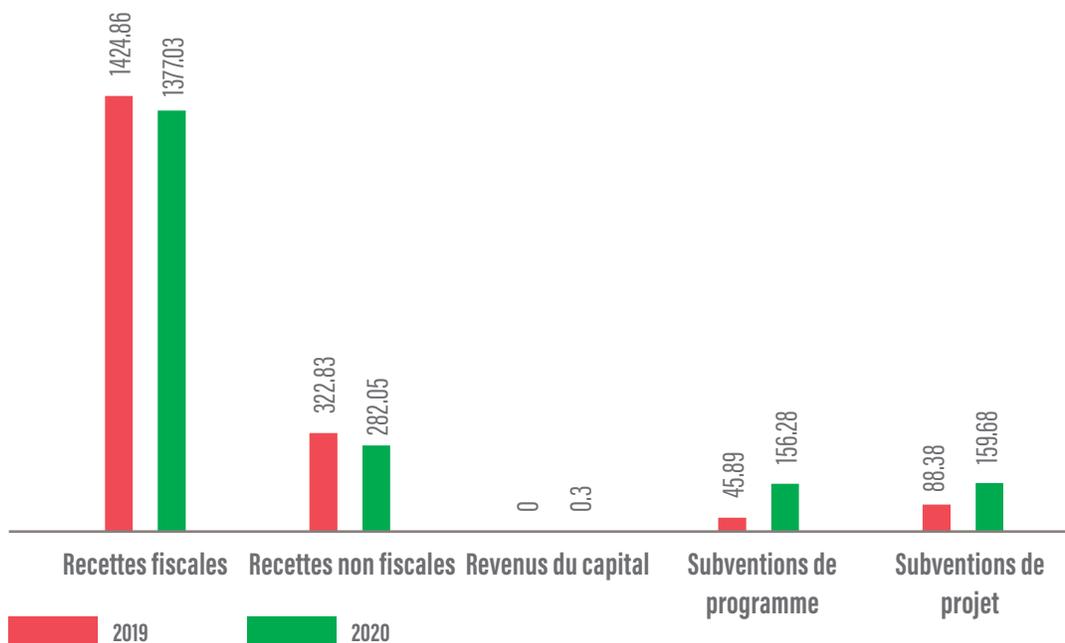
Avant la survenue du choc COVID, le déficit budgétaire était projeté pour rester relativement stable, passant de 3,2 % du PIB en 2019 à 3,1 % du PIB en 2020. Cependant, la mise en œuvre du PRE—incluant 45 % de son enveloppe

totale engagée en 2020—et des dépenses plus élevées que prévues liées à la sécurité ont conduit à une augmentation significative du déficit budgétaire. Les recettes fiscales ont diminué de 1,5 point de pourcentage par rapport au niveau prévu avant le choc COVID. À cette perte de revenus intérieurs s'ajoute le coût de tous les reports et annulations temporaires d'impôts liés à la COVID-19 et inclus dans le PRE. Du côté des dépenses, les transferts courants ont augmenté de 0,5 point de pourcentage du PIB par rapport aux chiffres du budget initial, tandis que les investissements ont été inférieurs de 2 points de pourcentage, en raison des nouvelles dépenses essentielles de non-investissement liées à la COVID-19 et de la mobilisation réduite des recettes intérieures.

Au cours de l'année 2020, le Gouvernement a pu mobiliser des recettes et dons de 1 980 milliards de FCFA, soit près de 100 milliards de plus que l'année précédente.

L'augmentation des recettes totales de 93,37 milliards de FCFA (+4,96 %) est portée par une hausse des dons (+ 181,68 milliards de FCFA) alors que les recettes intérieures ont baissé de 88,31 milliards de FCFA (-5,05 %). Cette contre-performance est imputable à une baisse des recettes fiscales collectées de 47,84 milliards de FCFA

Figure 20. Recettes totales en milliards de francs CFA



Source : MINEFID Direction Générale du Budget

(-3,36 %) et des recettes non fiscales de 40,78 milliards de FCFA (-12,63 %) (voir graphique 20). La baisse des recettes fiscales est imputable à la contraction du recouvrement des taxes sur les biens et services, des taxes sur le commerce et les transactions internationales ainsi que des autres recettes fiscales. La baisse des recettes non fiscales est liée à une vente ponctuelle de licences 4G en 2019.

L'impact négatif global des mesures COVID-19 sur la collecte des recettes intérieures aurait été plus important sans la mise en œuvre de mesures de réforme fiscale.

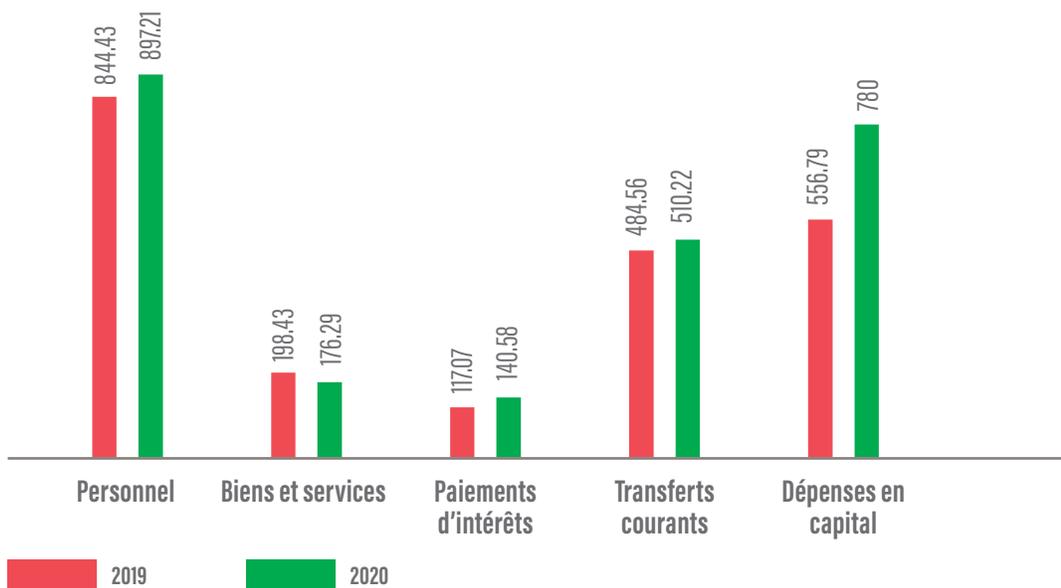
Les réformes de l'administration fiscale mises en œuvre depuis 2018 comprennent : (i) les systèmes d'identification électronique des contribuables et l'audit, (ii) le numéro d'identification fiscale unique, (iii) une nouvelle plateforme électronique de l'administration fiscale comportant la déclaration et le paiement en ligne, (iv) la déclaration et le paiement électroniques obligatoires (de tous les impôts) pour les grandes entreprises, (v) la déclaration électronique obligatoire pour les entreprises de taille moyenne et, plus récemment, (vi) le paiement électronique obligatoire pour les entreprises de taille moyenne, ainsi que (vii) l'installation de terminaux électroniques physiques à travers les grandes villes pour faciliter l'accessibilité des contribuables. Sans le choc de la COVID-19, les recettes

fiscales auraient probablement augmenté modestement au cours de l'année 2020, en passant de 15,2 % du PIB en 2019 à 15,3 % du PIB en 2020, selon les prévisions initiales.

Les dépenses totales se sont élevées à 2 500 milliards de FCFA en 2020, soit environ 320 milliards de FCFA de plus qu'en 2019 (voir la figure 21).

L'augmentation de 322,53 milliards de FCFA (+14,8%) des dépenses est attribuable à la fois aux dépenses courantes et aux dépenses en capital. Les dépenses courantes ont augmenté de 79,82 milliards de FCFA (+4,9%), les charges de personnel et les transferts courants expliquant respectivement 2/3 et 1/3 de cette hausse. L'augmentation des charges de personnel (+ 6,6 %) résulte des retards de paiement liés aux promotions statutaires (avancements, primes, reclassements) et aux actions connexes. L'augmentation des transferts courants (+ 5,3 %) provient des recettes de la taxe sur les produits pétroliers rétrocédées aux collectivités locales, du financement du Fonds spécial d'entretien routier et des subventions sur les prix des hydrocarbures. Les dépenses d'investissement ont augmenté de 223,21 milliards de francs CFA (+ 40,1 pour cent), les investissements financés par l'extérieur représentant les 2/3 et les transferts en capital liés au PRE et les investissements financés par l'intérieur représentant le reste de la hausse.

Figure 21. Dépenses totales en milliards de francs CFA



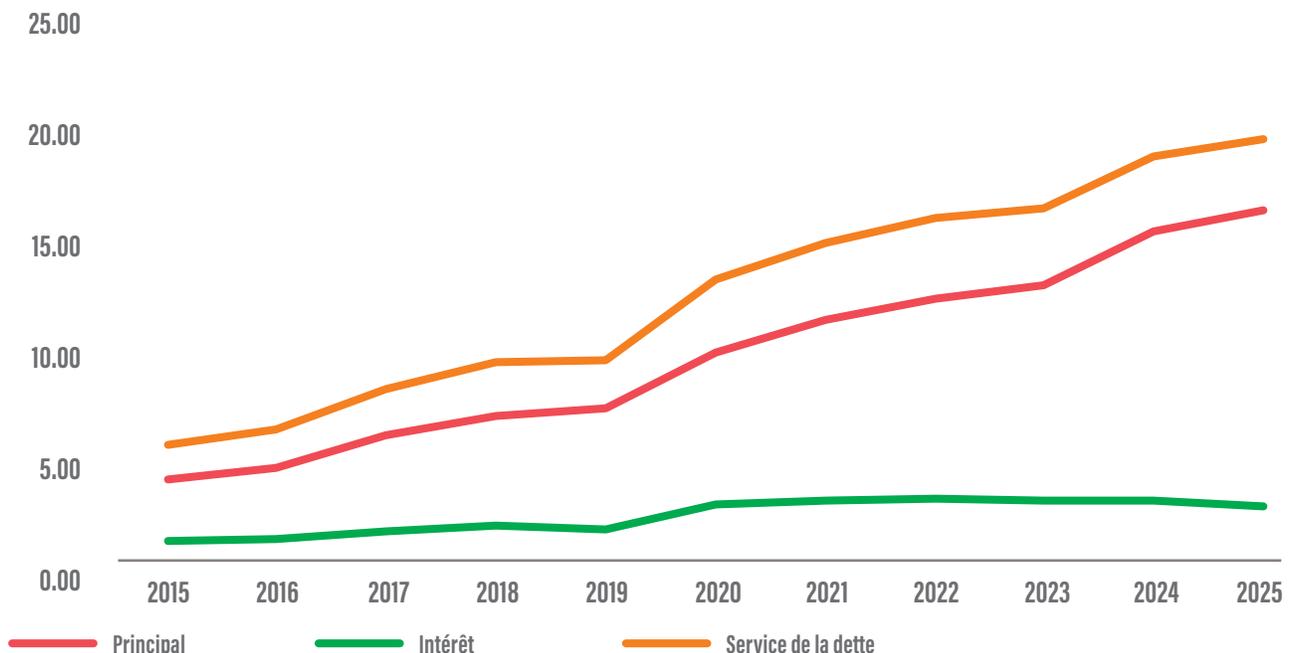
Source : MINEFID Direction Générale du Budget

2.3. VIABILITÉ À MOYEN TERME DES FINANCES PUBLIQUES

La tendance vers à une dette intérieure non concessionnelle et plus coûteuse s'accompagne d'une augmentation du service de la dette. L'émission d'obligations et de bons du Trésor sur les marchés régionaux des valeurs mobilières est associée à des taux d'intérêt cinq fois plus élevés (en moyenne) que les financements concessionnels. Par exemple, le 25 mars, des bons du Trésor d'une valeur de 33 milliards de francs CFA (environ 61 millions de dollars) ont été émis avec une échéance d'un an et des rendements de 4,31 % en moyenne. Le 8 avril, des bons du Trésor d'une valeur de 88 milliards de francs CFA (environ 160 millions de dollars) ont été émis en deux tranches avec une échéance de 5 et 7 ans et des rendements moyens de 5,95 et 6,22 %, respectivement. Le passage à des instruments à rendement relativement élevé et à courte échéance se traduit par une augmentation rapide du service de la dette (voir graphique 22).

La mobilisation des recettes fiscales doit être renforcée pour assurer la viabilité budgétaire. En 2010, les recettes intérieures étaient deux fois plus importantes que le service de la dette et les dépenses de personnel public réunis. D'ici 2020, ce ratio sera ramené à 1:1. Cela signifie que le gouvernement s'appuie entièrement sur les dons et les emprunts pour financer toutes les autres catégories de dépenses, y compris les investissements et les autres dépenses essentielles non liées aux investissements. Les recettes fiscales - qui représentent 85 % des recettes intérieures - sont insuffisantes. Le ratio impôts/PIB a oscillé entre 15 et 16 % au cours des trois dernières années, ce qui est très inférieur à l'objectif de 20 % fixé par l'UEMOA et à l'objectif que le gouvernement lui-même, s'est fixé, d'environ 21 %, en ligne avec potentiel fiscal structurel du pays.

Figure 22. Paiements du service de la dette (milliards de francs CFA)



Source: MINEFID Direction Générale du Budget

De multiples faiblesses expliquent les performances fiscales modestes et léthargiques du Burkina Faso, en particulier la prévalence des exonérations fiscales et les insuffisances de l'administration fiscale. Premièrement, les exonérations fiscales réduisent les recettes, tout en générant des gains économiques limités. Le code général des impôts, le code des investissements et le code minier prévoient de nombreuses exonérations, notamment sur la TVA, les droits de douane et l'impôt sur les sociétés. Deuxièmement, les faiblesses de l'administration fiscale réduisent l'efficacité de la mobilisation des recettes intérieures. L'inefficacité des procédures de déclaration et de paiement des impôts augmente le coût de la conformité fiscale et empêche les agents du fisc de concentrer leurs efforts sur les activités de control. Les récentes réformes de numérisation de l'administration fiscale doivent être encore renforcées et étendues à toutes les entreprises, y compris les petites et micro-entreprises. Troisièmement, les contraintes techniques et d'information limitent considérablement le potentiel des taxes foncières. De telles taxes seraient importantes pour aider les gouvernements locaux à mobiliser leurs propres recettes intérieures.

Le deuxième point d'entrée, tout aussi important pour assurer la viabilité budgétaire, est la décélération structurelle de la croissance de la masse salariale publique. Les salaires du secteur public ont atteint 63,7 pour cent des recettes fiscales en 2020, contre 33,5 pour cent en 2012. Ce chiffre est bien supérieur au critère de convergence de l'UEMOA, qui est de 35 %. La masse salariale élevée reflète principalement une rémunération moyenne élevée plutôt que des masses d'emploi excessives. En effet, le ratio emploi public/population en âge de travailler au Burkina Faso est estimé à 1,9 pour cent, ce qui est bien inférieur à 4 pour cent, soit la moyenne des pays pairs à faible revenu et d'Afrique subsaharienne. Néanmoins, le nombre d'employés publics a augmenté rapidement, passant d'environ 40 000 en 2012 à 210 000 agents en 2020.¹⁷ Cependant, depuis 2014, les augmentations de rémunération ont contribué à environ la moitié des augmentations récentes de la masse salariale. Dans un contexte de grèves longues et

récurrentes, l'adoption d'un nouveau code de la fonction publique, et d'autres accords sectoriels ont conduits à de fortes augmentations des salaires moyens en 2014 et 2016, suivies de nouveaux engagements en 2017 et début 2018. Les données disponibles suggèrent que les employés du gouvernement reçoivent une prime salariale substantielle par rapport à leurs homologues du secteur privé formel, après prise en compte de l'éducation et des caractéristiques démographiques.

Le gouvernement a progressivement réduit le taux de croissance de la masse salariale, mais jusqu'à présent surtout via des interventions portant sur l'embauche (à l'opposé des salaires moyens). La stratégie de réforme du gouvernement comprend la réduction des primes et des disparités salariales entre les fonctionnaires du ministère des finances, où les distorsions sont les plus importantes, associée à un redéploiement substantiel du personnel existant au ministère de l'éducation et, dans une moindre mesure, de la santé (représentant respectivement environ 60 et 17 % des fonctionnaires). Le redéploiement des professionnels de l'éducation et de la santé des écoles surdotées vers les écoles sous-dotées et les postes de santé situés dans des zones moins attractives a déjà commencé et a contribué à une réduction de 26 pour cent des nouvelles embauches par le ministère de l'éducation. En outre, le gouvernement a récemment adopté un nouveau cadre réglementaire visant à (i) rationaliser les emplois de base dans les administrations publiques (de 20 à 10) ; (ii) introduire la mobilité du personnel existant entre les professions et les unités administratives ; (iii) établir des exigences de recrutement et des procédures de redéploiement transparentes entre les territoires ; et (iv) réduire les distorsions entre les niveaux de rémunération. Le nouveau cadre réglementaire devrait conduire à la suppression de 7 % des effectifs actuels de la fonction publique et à une réduction de la masse salariale d'au moins 3 %. Ce changement de politique de redéploiement devrait être permanent et complété par une réforme globale des niveaux de rémunération.

¹⁷ Cette campagne de recrutement visait à combler les lacunes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, dues à la croissance démographique rapide et aux pressions sociales pendant la transition politique, et aux défis sécuritaires et humanitaires plus récemment.

A young child in a green and yellow shirt is smiling and holding up a large bundle of white cotton wool. Another child is visible in the background, also holding up cotton wool. The scene is set against a light background, possibly outdoors.

3

**PROTÉGER LES PAUVRES
PENDANT LA REPRISE ET
AU-DELÀ**

Le ralentissement économique créé par la pandémie de COVID-19 a annulé au moins quatre années de progrès dans la réduction du nombre de personnes extrêmement pauvres. Le dernier taux de pauvreté disponible pour le Burkina Faso utilisant les lignes de pauvreté internationales a été produit en 2014, à partir de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014, représentative au niveau national. Depuis lors, des chiffres actualisés sont obtenus en utilisant des techniques de projection micro-macro.¹⁸ Entre 2014 et 2019, le pays a été en mesure de réduire considérablement l'extrême pauvreté. Le taux et le nombre de pauvres ont diminué chaque année au cours de cette période - malgré une forte croissance démographique. Cependant, en raison de l'impact économique négatif du choc COVID-19 sur les ménages, l'extrême pauvreté a considérablement augmenté en 2020. La part de l'extrême pauvreté (effectif) a augmenté de 0,5 point de pourcentage en 2020, ce qui équivaut à environ 300 000 nouveaux pauvres en 2020 (voir la figure 23).

Les simulations macro-micro suggèrent que 60 000 personnes supplémentaires seront en situation d'extrême pauvreté en 2021, en grande partie à cause de la pandémie. En 2021, la part de l'extrême pauvreté restera autour du niveau de 2020, soit 36 %. L'augmentation du nombre de pauvres en 2021 est donc le résultat de la forte croissance démographique et de la réduction du revenu réel des ménages due au ralentissement économique résultant de la pandémie de COVID-19. Les simulations montrent que le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté retrouvera son niveau d'avant COVID-19 en 2022. Toutefois, le nombre absolu de pauvres restera plus élevé et ne reviendra pas avant 2025 à son niveau de 2019. La section suivante présente un mécanisme clé pour protéger les pauvres - les filets de sécurité sociale - et fournit des recommandations d'amélioration pour relancer la réduction de la pauvreté.

Figure 23. Taux de pauvreté réels et projetés (1,9 USD/jour PPA)



Source : Projections des services de la Banque mondiale

¹⁸ Dans ce rapport, les chiffres de la pauvreté projetée sont obtenus en utilisant la croissance annualisée de l'élasticité de la pauvreté entre 2009 et 2014, avec un taux unitaire de transmission (i.e. taux = 1), et le PIB par habitant en LCU constant.

3.1. PROTECTION PAR L'ASSISTANCE SOCIALE

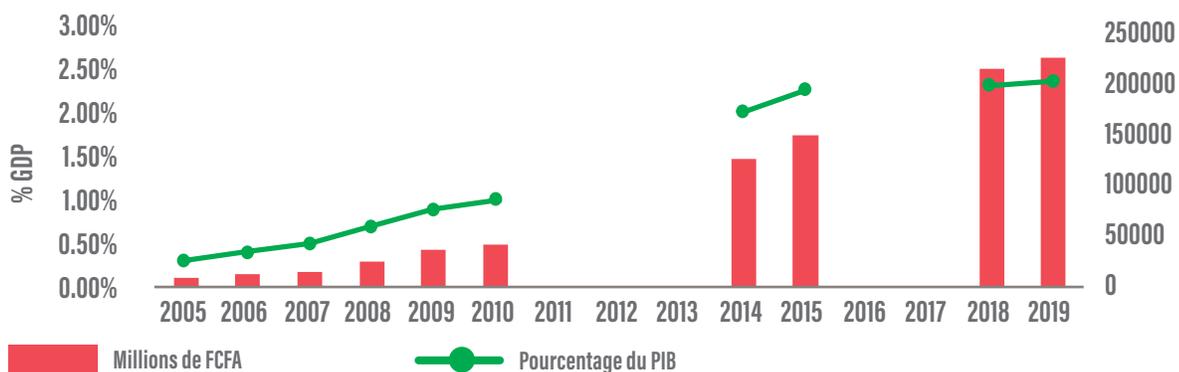
L'impact du COVID-19 sur les ménages aurait pu être mieux atténué avec la mise en place d'un système d'assistance sociale fort et adaptatif. Malgré la tendance positive ces dernières années, la pandémie a mis en évidence les faiblesses du système d'assistance sociale existant au Burkina Faso. La réponse immédiate du gouvernement au COVID-19 s'est appuyée sur une série de mesures sociales, notamment des subventions pour l'eau et l'énergie, ainsi que des distributions de nourriture et de produits en nature. Cependant, la fragmentation de l'assistance sociale et l'absence de plateformes de distribution ont constitué un défi pour la réponse du gouvernement à la COVID-19.

Déjà avant la pandémie de COVID-19, l'assistance sociale avait pris de l'importance avec des dépenses en hausse progressive jusqu'en 2019. En 2005, l'assistance sociale n'était que naissante, avec des dépenses (toutes sources confondues) représentant 0,3 % du PIB. Les dépenses d'assistance sociale ont progressivement augmenté pour atteindre 1 % du PIB en 2010 (41 milliards de francs CFA), puis 2,3 % du PIB en 2015 (147 milliards de francs CFA). Cette forte hausse est due à la fois à l'expansion des programmes et à l'amélioration des mécanismes de déclaration des dépenses - notamment avec la publication des rapports annuels du *Conseil National Pour la Protection Sociale* (CNPS), qui retracent les

interventions de protection sociale dans le pays. Au cours des dernières années, les dépenses d'assistance sociale ont encore augmenté pour atteindre 2,4 % du PIB en 2019, soit 222 milliards de francs CFA (voir la figure 24). Ce chiffre est supérieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (1,53 pour cent selon la base de données ASPIRE). Cette augmentation est en grande partie portée par les boutiques subventionnées de produits alimentaires (*boutiques témoin*).¹⁹

Bien que les dépenses aient augmenté, les programmes d'assistance sociale sont restés fragmentés et principalement sous forme de transfert alimentaire et en nature. L'assistance sociale se caractérise par une multitude de programmes. En 2019, il y avait plus de 200 programmes d'assistance sociale distincts, dépassant de loin la moyenne régionale de 15 programmes par pays.²⁰ Les 20 programmes les plus importants ont représenté près de 80 % des dépenses totales d'aide sociale en 2019 (voir le tableau 4), ce qui reste globalement inchangé par rapport à la situation de 2015, où les 20 programmes les plus importants représentaient environ 90 % des dépenses totales. La majorité des dépenses se fait via des programmes en nourriture et en nature, comme c'était déjà le cas en 2015, où les transferts monétaires représentaient seulement 36 % des dépenses totales.

Figure 24. Dépenses totales et en pourcentage du PIB pour les filets de sécurité sociale, 2005-19



Source : Vandeninden, Grun, Semlali (2019) (pour les dépenses antérieures à 2016) et estimations basées sur les CNPS 2019 et 2020.

¹⁹ <https://sonagess.bf/sonagess-les-boutiques-temoins-passent-de-138-a-250-2/>

²⁰ Beegle, Kathleen G., Aline Coudouel, and Emma Monsalve, eds. 2018. *Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa*. Washington, DC: World Bank

Tableau 4. Dépenses d'assistance sociale pour les principaux programmes en 2020 (millions de FCFA)

Programme d'assistance sociale	2018	2019	Prestations
Subventions alimentaires - boutiques témoins	48,051.00	48,051.00*	Nourriture/en nature
Alimentation scolaire	17,912.89	18,883.00	Nourriture/en nature
Distribution de nourriture	0.00	13,578.00	Nourriture/en nature
Dispense de frais de santé pour les enfants de moins de 5 ans	15,926.73	13,063.00	Nourriture/en nature
Bourse d'études pour la recherche	0.00	11,311.82	Espèces
Intrants agricoles	17,468.00	9,588.00	Nourriture/en nature
Transfert monétaire inconditionnel (Nord, Est, Centre-Est, Centre-Ouest) ²¹	4,468.35	8,793.68	Espèces
Bourse d'enseignement supérieur	6,121.40	8,100.00	Nourriture/en nature
Kits scolaires	6,742.00	6,741.71	Nourriture/en nature
Financement de la planification familiale	800.00	6,500.00	Nourriture/en nature
Distribution de nourriture	0.00	6,261.90	Nourriture/en nature
Suventions pour les cantines universitaires	5,596.54	5,947.00	Nourriture/en nature
Soutien aux victimes de la crise	0.00	3,918.15	Espèces
THIMO (jeunes et femmes)	3,815.10	3,815.10	Espèces
Exonération des frais de santé en cas de grossesse	3,000.00	2,817.00	Nourriture/en nature
Exonération des frais de santé pour les soins prénatals et postnatals.	3,000.00	2,126.00	Nourriture/en nature
Dispense de frais de santé pour l'accouchement	4,000.00	1,865.00	Nourriture/en nature
Transfert monétaire inconditionnel Sahel et le Centre-Nord	9,626.77	1,812.00	Espèces
Nourriture subventionnée	5,343.10	289.70	Nourriture/en nature
Dispense de frais de santé pour les patients atteints du VIH	10,580.00	0.00	Nourriture/en nature
Dépenses des 20 plus grands SSN	168,915.7	173,462.1	
% des dépenses totales d'assistance sociale	79.7	78.1	

Source : Basé sur CNPS 2019 et 2020. Note : les dépenses pour les boutiques ne sont pas disponibles en 2019.

²¹ Programme de transfert monétaire "Burkin Naong Saya" financé par la Banque mondiale, mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire.



Bien que les dépenses restent concentrées sur les programmes alimentaires et en nature, les transferts monétaires ciblant les pauvres ont gagné en importance ces dernières années. Si les subventions alimentaires et les cantines scolaire ont généralement constitué les plus grands programmes d'assistance sociale du pays, la part des transferts monétaires ciblant les populations pauvres et vulnérables est passée de 1,8 % en 2016 à plus de 5 % en 2019, le gouvernement et d'autres parties prenantes mettant de plus en plus en œuvre de tels programmes.²² Le projet *Burkin Naong Saya*, financé par la Banque mondiale²³ et mis en œuvre par le ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire, est à ce jour le plus grand programme de transferts monétaires ciblant la pauvreté dans le pays, et le 7e plus grand parmi tous les programmes d'assistance sociale en termes de dépenses.

Alors qu'environ 41,4 % de la population vivait dans la pauvreté selon l'évaluation la plus récente de la pauvreté utilisant le seuil national de pauvreté, la couverture de l'assistance sociale reste faible.²⁴ Selon les dernières estimations (2018), environ 1 ménage burkinabè sur 5 bénéficie d'un programme d'assistance sociale, la couverture variant fortement selon le type de programme. Près d'un enfant sur deux de moins de 5 ans bénéficie de l'exonération des frais de santé. En revanche, la couverture des autres programmes d'assistance sociale est très faible,²⁵ allant de 0,2 % pour les programmes de nutrition infantile, 0,3 % pour les *Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre* (THIMO) et 0,7 % pour les transferts monétaires, à 4,9 % pour la distribution de nourriture, 7,9 % pour la distribution de moustiquaires et 8,6 % pour l'alimentation scolaire (voir Figure 25).

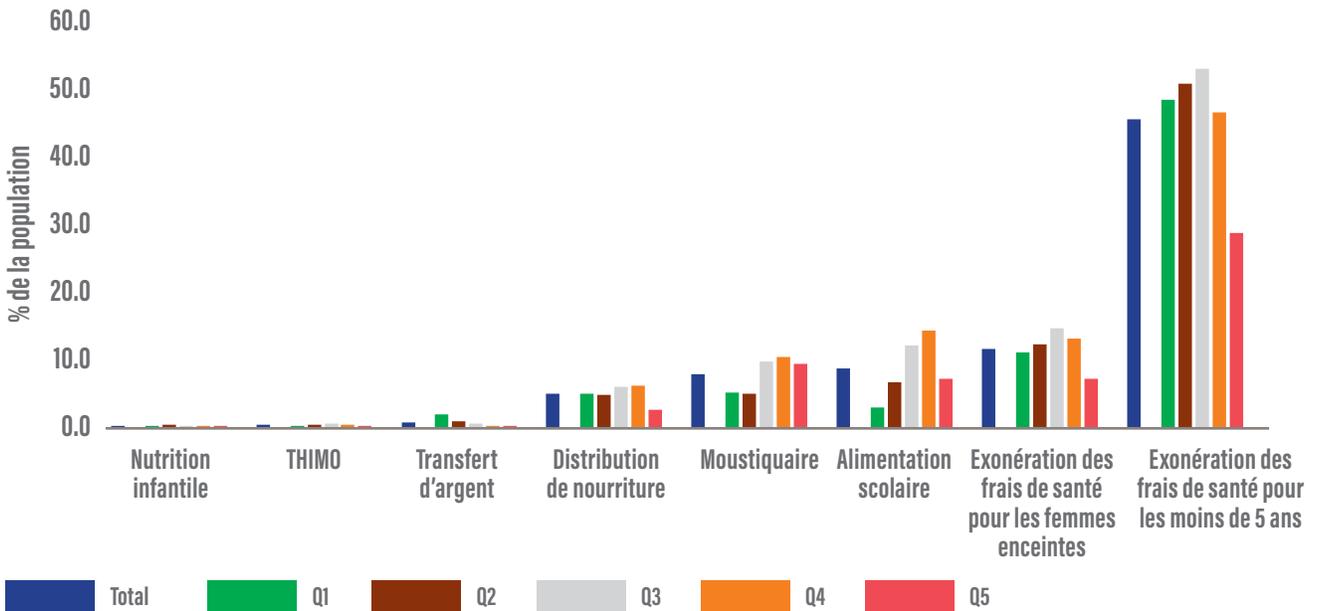
22 Cela exclut les bourses et les programmes de travail contre rémunération.

23 Le projet de filet de sécurité sociale (P124015) ou "Burkin Naong Saya", doté d'une enveloppe financière globale de 156 millions de dollars, a fourni des transferts monétaires trimestriels pendant une période de trois ans à près de 100 000 bénéficiaires et est en passe d'être étendu à 100 000 bénéficiaires supplémentaires, dont des communautés d'accueil et des personnes déplacées.

24 Le seuil de pauvreté national est légèrement plus élevé que le seuil d'extrême pauvreté utilisé pour les comparaisons internationales. L'analyse de cette section utilise le seuil de pauvreté national.

25 La couverture est exprimée en pourcentage de la population totale, en tenant compte des bénéficiaires directs et indirects (c'est-à-dire les membres des ménages vivant avec un bénéficiaire).

Figure 25. Couverture de l'assistance sociale par programme



Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2018. Note : la couverture fait référence aux bénéficiaires directs et indirects, c'est-à-dire au nombre d'individus dans la population qui vivent dans un ménage dont au moins un membre reçoit le transfert.

La couverture géographique des programmes d'assistance sociale pourrait être mieux alignée sur la répartition spatiale de la pauvreté.

L'enquête EHCVM 2018 révèle de grandes disparités régionales dans la couverture de l'assistance sociale, allant de 6,4 % dans la région Centre-Est à 43,7 % dans la région Plateau-Central. Les régions où la prévalence de la pauvreté est élevée ont également une couverture d'assistance sociale parmi les plus faibles. Par exemple, la région du Nord a l'incidence la plus élevée de pauvreté, avec 70,9 %, mais en même temps une couverture de l'assistance sociale de 10 % seulement. En revanche, la région qui a la plus grande couverture sociale (43,7 %) (Plateau-central) a un taux de pauvreté de 34,2 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 41,4 % (voir figures 26 et 27). Le décalage entre la couverture géographique et la pauvreté s'explique principalement par la concentration des bourses d'enseignement supérieur dans la capitale (Centre).²⁶ Les disparités régionales sont également importantes pour les programmes de cantines scolaires. Ils couvrent 20 % des ménages dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Haut Bassins,

mais seulement 2,7 et 0,8 % dans les régions du Nord et de l'Est, respectivement.

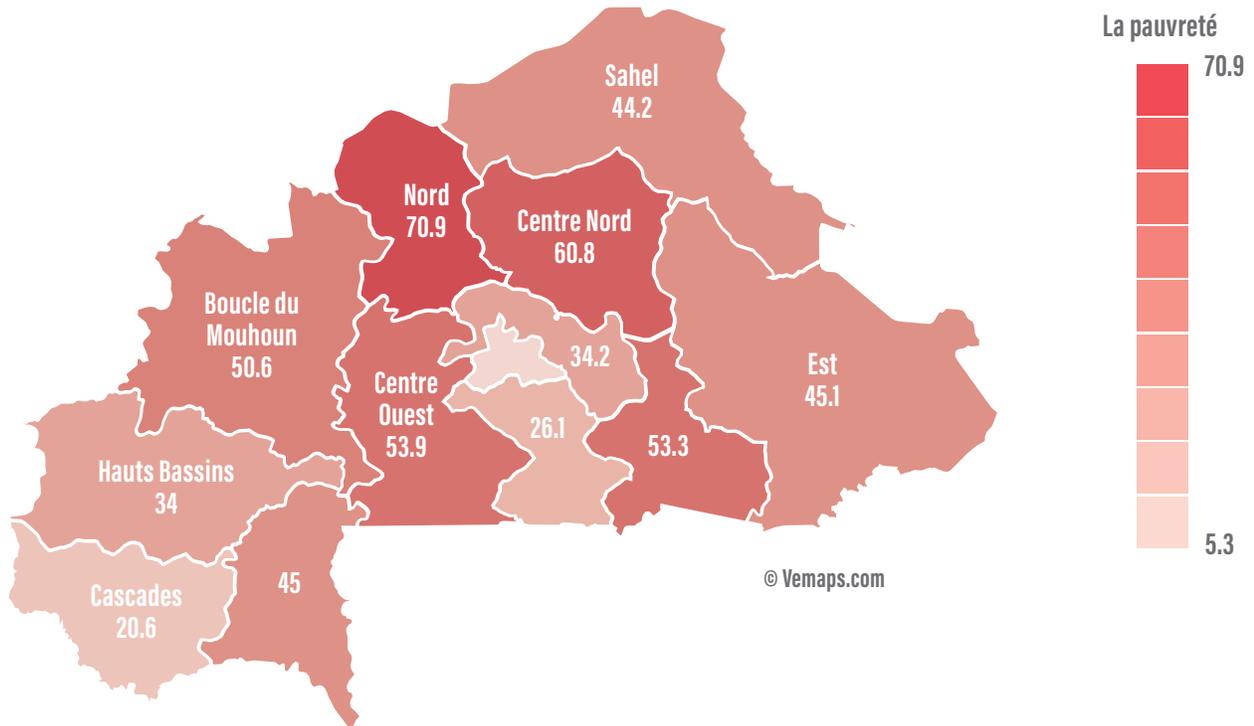
Une grande partie de l'assistance sociale est régressive et pourrait être mieux ciblée vers les personnes pauvres et vulnérables.

Comme la plupart des programmes ne sont pas ciblés sur la pauvreté mais reposent plutôt sur un ciblage catégoriel,²⁷ la couverture de la plupart des programmes est plus faible pour le quintile le plus pauvre (Q1) que pour la couverture totale. En fait, la répartition des bénéficiaires des programmes d'assistance sociale révèle que la plupart des bénéficiaires sont relativement aisés. Comme le montre la figure 28, de nombreux programmes d'assistance sociale sont régressifs : globalement, environ 45 % des bénéficiaires de l'assistance sociale se situent dans les deux quintiles les plus riches et 17,4 pourcents dans le quintile le plus riche (Q5). En outre, trois des plus importants programmes d'assistance sociale sont axés sur les étudiants universitaires (bourses d'études, repas et recherche), qui sont généralement mieux lotis.

26 Les bourses d'études n'ayant pas été incluses dans le questionnaire EHCVM de 2018, la couverture de l'aide sociale en 2018 ne les inclut pas, ce qui sous-estime le désalignement de la couverture étant donné la grande concentration de ces programmes dans la capitale. Cette sous-estimation est à souligner compte tenu de l'augmentation des dépenses en faveur des programmes d'enseignement supérieur.

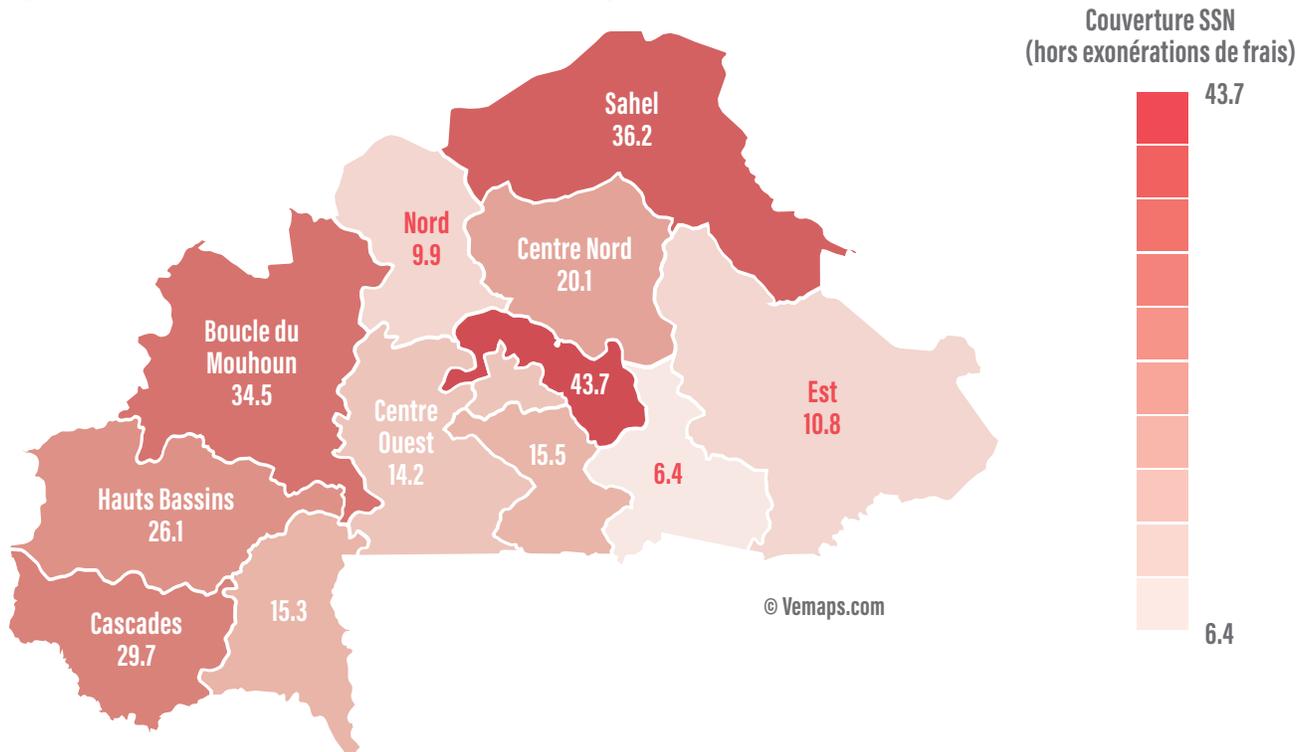
27 Le ciblage catégoriel implique généralement de définir l'éligibilité en termes de caractéristiques faciles à observer et difficiles à manipuler, comme l'âge, le sexe ou le statut de handicapé.

Figure 26. Taux de pauvreté par région en 2018 (dernières données disponibles)



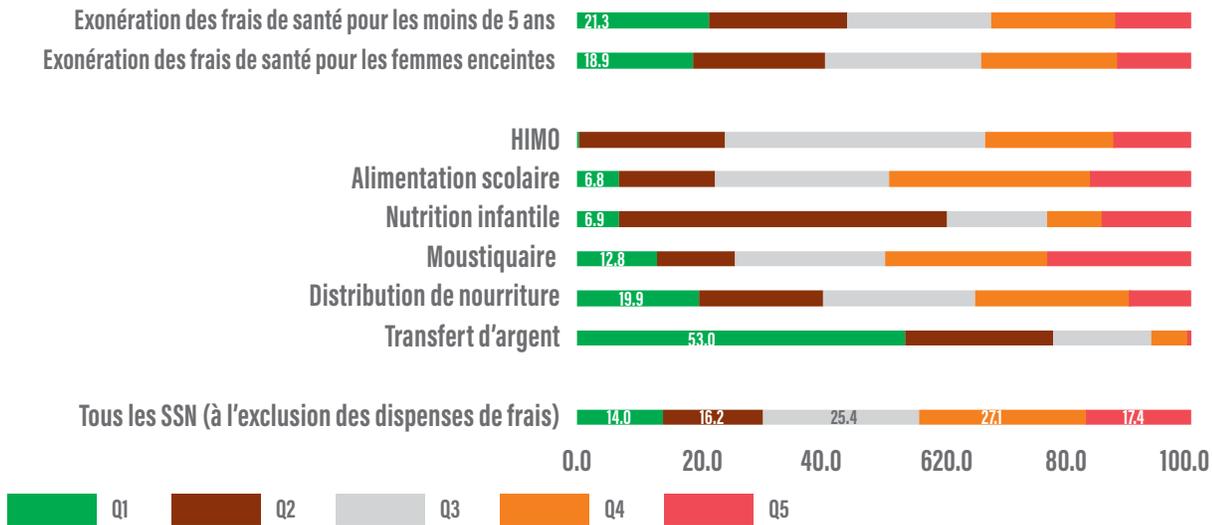
Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2018.

Figure 27. Couverture des Filets de Sécurité Sociale par région en 2018 (dernières données disponibles)



Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2018.

Figure 28. Ciblage de l'assistance sociales, en fonction de la part des bénéficiaires



Source : Calculs des services de la Banque mondiale basés sur l'EHCVM 2018. Note : L'incidence des bénéficiaires indique la proportion de bénéficiaires dans chaque groupe.

Les transferts monétaires sont les plus performant en termes de ciblage de la pauvreté, avec près de 80 % des bénéficiaires se situant dans les deux quintiles inférieurs (voir figure 28). C'est le cas du projet *burkin Naong Saya*, financé par la Banque mondiale, dans lequel la part des ménages bénéficiaires qui appartiennent aux deux quintiles les plus pauvres est de 76,6 %. Par conséquent, la mise en place d'un programme de transfert monétaire ciblé et à l'échelle nationale pourrait être la clé de voûte pour une lutte plus efficace contre la pauvreté au Burkina Faso. En fait, la taille de l'écart de pauvreté réel au Burkina Faso est égale à 6 % du produit intérieur brut.²⁸ Ce chiffre est proche des dépenses réelles d'assistance sociale combinées aux subventions à l'énergie, ce qui signifie qu'avec un meilleur ciblage, la pauvreté pourrait être fortement diminuée, sans augmenter les dépenses courantes.

La pérennité du financement est également essentielle pour établir une vision à long terme des programmes d'assistance sociale. Environ un quart des programmes d'assistance sociale sont financés par plus de 30 partenaires internationaux différents (y compris des partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi que des ONGs). La pérennité est également mise à mal par les retards dans les dépenses, ce qui se traduit par de faibles taux d'exécution financière et physique (qui

n'atteignent que 57 % du budget d'assistance sociale alloué, et ne couvrent que 45 % des bénéficiaires dans la cible finale). Cependant, les dépenses d'assistance sociale au Burkina Faso (2,4 % du PIB) sont plus élevées que la moyenne des pays subsahariens (1,53 pour cent), ce qui signifie que le défi consiste davantage à recentrer les programmes d'assistance sociale qu'à mobiliser des ressources supplémentaires.

En réorientant les dépenses de subventions énergétiques vers des programmes de filets sociaux ciblés, la pauvreté et les inégalités seraient réduites.

Les subventions au gaz et aux carburants - sous la forme de subventions aux entreprises nationales de gaz et de carburants - représentaient 0,6 % du PIB en 2019, ce qui équivaut à un quart du budget total de l'assistance sociale. L'un des problèmes fondamentaux de ces subventions à l'énergie et aux carburants est qu'elles sont concentrées de manière disproportionnée entre les mains des segments les plus riches de la population. Les simulations montrent que la suppression progressive des subventions à l'énergie n'augmenterait pas la pauvreté et que la réaffectation des économies réalisées grâce à la suppression progressive des subventions à l'énergie vers un transfert monétaire inconditionnel entraînerait une réduction substantielle du taux de pauvreté, jusqu'à 7 points de pourcentage (à impact budgétaire neutre).²⁹

²⁸ Exprimé comme la somme pondérée de la différence entre la consommation des ménages et le seuil de pauvreté national pour tous les ménages.

²⁹ En supposant un transfert complémentaire dans les quatre régions les plus pauvres. Les simulations sont basées sur l'EMC 2014. L'EHCVM 2018 ne permet pas de reproduire l'analyse car le prix du marché du gaz et du carburant au niveau de la province n'est pas collecté. Les estimations des dépenses de 2019 pour les subventions sont basées sur CNPS 2020 et n'incluent que les allocations aux compagnies nationales, et non les recettes fiscales abandonnées.

3.2. VERS UN SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE PLUS EFFICACE

Renforcer le système d'assistance sociale du Burkina Faso et assurer sa réactivité aux chocs reposerait sur trois piliers de réforme. Premièrement, l'institutionnalisation des mécanismes intégrés de protection sociale, y compris un registre social, une identification fondamentale et un système de paiement. Deuxièmement, l'établissement d'un programme national de filets sociaux, y compris un cadre de gouvernance durable. Troisièmement, l'amélioration de l'efficacité et de la pérennité du financement de la protection sociale, notamment par une réforme des subventions à l'énergie. Ensemble, les réformes proposées permettraient d'accroître l'efficacité des dépenses publiques au Burkina Faso, de réduire les risques de conflit, de garantir l'équité et de renforcer le capital humain.

Un registre social et une identification unique sont des instruments essentiels. Ces deux instruments sont nécessaires pour cibler rapidement et efficacement les pauvres, renforcer la coordination et éviter le chevauchement des prestations et des services ainsi que l'utilisation en double des rares ressources publiques. Globalement, le renforcement des systèmes de protection sociale du pays contribuerait à réduire la fragmentation, à améliorer la coordination, à garantir une utilisation plus efficace des rares ressources publiques et à renforcer la réactivité du système aux chocs covariants. En définitive, le registre social deviendrait la pièce maîtresse d'une approche programmatique, cohérente, coordonnée et intégrée de la protection sociale au Burkina Faso.

Deuxièmement, l'établissement d'un programme national de filets sociaux est essentiel pour réduire la pauvreté au Burkina Faso. La stratégie nationale de protection sociale (2013-2022) arrivant bientôt à échéance, il est

possible d'élaborer une nouvelle vision qui s'articulerait autour d'un programme national de transferts monétaires en faveur des pauvres. Un tel programme, s'il est mis en œuvre à l'échelle du pays, aura un fort impact sur la réduction immédiate de la pauvreté, sur la cohésion sociale et sur l'augmentation du capital humain pour les générations futures. Une telle approche programmatique sera également importante pour renforcer la coordination entre les acteurs, aligner les interventions et donc contribuer à l'efficacité globale de la protection sociale au Burkina Faso. Un programme de filets sociaux à l'échelle nationale sera également un instrument fort pour répondre en temps utile aux futurs chocs covariants par une extension horizontale (plus de bénéficiaires) ou verticale (un montant distribué plus important) des transferts monétaires.

Enfin, la réforme des dépenses d'assistance sociale actuellement régressives vers des dépenses de protection sociale progressives renforcerait l'impact de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté. Il existe déjà plusieurs exemples dans les pays africains qui ont engagé des réformes pour mobiliser l'espace fiscal et établir un programme de filets sociaux à l'échelle nationale et en faveur des pauvres.³⁰ Il s'agirait de réformer les subventions régressives, de capitaliser sur les améliorations de l'efficacité par le biais d'une approche programmatique et de mécanismes intégrés de prestation de protection sociale, et d'étendre progressivement les filets sociaux ciblant la pauvreté. Il s'agira également de réformer les programmes qui ne ciblent pas les pauvres afin de mobiliser des financements pour des programmes en faveur des plus pauvres.

ANNEXE : PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE (OU D'INTERVENTION D'URGENCE)

Aperçu du plan de relance économique (ou plan d'intervention d'urgence)	
MESURES SANITAIRES : Ces mesures visent à contrôler la propagation du virus et à maîtriser l'épidémie locale.	
<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de communication pour la sensibilisation et la prévention • Tests de laboratoire pour les cas suspects • Traçage des contacts 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement (dans des structures d'accueil) et surveillance des cas à risque • Essais cliniques sur l'hydroxychloroquine • Traitement des patients
MESURES SOCIALES : Ces mesures visent à atténuer les conséquences économiques négatives de la pandémie sur les ménages vulnérables et à faible revenu, et dans certains cas, sur l'ensemble de la population.	
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture de 3 mois de factures d'eau pour la population à faibles revenus en 2020 • Couverture de 3 mois de factures d'électricité pour la population à faibles revenus en 2020 • Annulation des pénalités sur les factures d'électricité et d'eau • Réduction de 50 % du coût des kits solaires pour les ménages à faibles revenus. • Assurer les stocks de marchandises et renforcer le prix • Réactivation des magasins d'alimentation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution gratuite de kits alimentaires et d'hygiène aux ménages à faibles revenus pendant trois mois • Transferts en espèces aux ménages vulnérables et à faible revenu • Suspension du paiement des loyers des magasins, des frais de stationnement et des frais de sécurité sur les marchés et alentours. • Création d'un fonds de solidarité au profit du secteur informel et des femmes

Aperçu du plan de relance économique (ou plan d'intervention d'urgence)

MESURES FISCALES : Ces mesures visent à atténuer les conséquences économiques négatives de la pandémie sur les MPME et à renforcer leur résilience.

Allègement fiscal général

- Annulation des pénalités pour retard dans l'exécution des marchés et commandes publics
- Remise automatique des pénalités et amendes dues pour les mois d'avril, mai et juin 2020.
- Suspension de la procédure de recouvrement des impôts
- Remboursements d'impôts directs dans le cadre d'un examen individualisé des demandes dans les cas extrêmes.

Allègement des taxes à l'importation

- Exonération des droits d'importation sur le riz et le lait
- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur la vente de produits utilisés dans la lutte contre le COVID-19
- Exemption de taxes et de droits de douane sur les produits pharmaceutiques, les consommables médicaux et les équipements utilisés dans la lutte contre le COVID-19

Allègement fiscal pour les particuliers et les ménages

- Prolongation du délai de paiement de la taxe sur les véhicules à moteur du 31 mars au 30 juin 2020.

Allègement de l'impôt sur le travail

- Suspension de la taxe patronale d'apprentissage sur les salaires d'avril à juin 2020 au profit des entreprises des secteurs du transport de voyageurs et de l'hôtellerie.
- Report des obligations fiscales et sociales (impôts payés sur les salaires, les fonds de pension et les fonds médicaux, et la taxe sur la valeur ajoutée) pour les entreprises solvables touchées par la pandémie pendant une période de six mois.

Allègement fiscal sectoriel

- Taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée de 10 % pour les hôtels et les restaurants
- Suppression des charges et taxes imposées à l'organisation d'activités culturelles
- réduction de 25 % de la patente en faveur des entreprises du secteur du transport de passagers, de l'hôtellerie et du tourisme
- Exonération de la contribution des micro-entreprises du secteur informel d'avril à juin 2020

MESURES DE RELANCE : Ces mesures visent à relancer l'économie et à assurer une reprise saine.

- Création d'un fonds de relance économique pour les entreprises en difficulté

- Mise en place d'un fonds de solidarité pour soutenir le secteur informel

Source : Compilation des services de la Banque mondiale basée sur les rapports du MINEFID.

Chiffrage du plan de relance économique (montants en millions de dollars US)			
	TCôût total à répartir dans les lois de finances 2020, 2021, 2022	Montant budgétisé dans la loi de finances révisée 2020	Montant budgétisé dans la loi de finances révisée 2021
Plan d'intervention sanitaire d'urgence	312	149	5
Plan d'intervention sanitaire d'urgence	102	49	
Prévention et contrôle des maladies	88	32	
Logistique	79	54	
Laboratoire	16	9	
Coordination des réponses	15	4	
Surveillance	10	1	
Communication	2	1	
Mesures sociales	128	66	40
Factures d'eau	9	6	3
Factures d'électricité	25	18	8
Réactivation des magasins SONAGESS	7	-	12
Transfert en espèces	20	-	-
Kits solaires	10	1	9
Kits alimentaires, d'hygiène et de dignité	42	41	-
Loyers des magasins et droits de place sur les marchés, frais de sécurité et stationnement gratuit pour les taxis.	6	-	-
Campagne de sensibilisation et accès aux produits frais pour la consommation quotidienne	9	-	-
Mesures de redressement économique	267	200	55
Subventions au secteur privé	176	123	55
Intrants agricoles et aliments pour animaux	53	53	
Subventions aux femmes du secteur informel	9	9	
Recherche sur les maladies infectieuses et production de médicaments	26	9	
Arriérés dans les secteurs du tourisme et de la culture	3	6	
Total	708	416	100
Total (% du PIB de 2020)	4.6	2.7	0.6

Source : Calculs de la Banque mondiale basés sur des rapports du MINEFID.

